Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Assemblée Plénière du lundi 18 décembre 2023

Membres en exercice : 26
Présents : 17
Procuration(s) : 5
Absent(s) : 4
Nombres de votants : 22
Votes pour : 21
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 1
Date de la convocation : mardi 5 décembre 2023

DELIBERATION N°DL_AP2023_0286

Relative à la validation du schéma du développement du sport et des équipements sportifs à Mayotte

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Assemblée Plénière, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.

Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Madame Mariam SAID KALAME, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Madi Moussa VELOU, Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Madame Rosette VITTA, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Daniel ZAIDANI, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Hélène POLLOZEC

Conseillers départementaux représentés :
Monsieur Ali OMAR donne pouvoir à Monsieur Saindou ATTOUMANI,
Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE donne pouvoir à Madame Rosette VITTA,
Monsieur Alain SARMENT donne pouvoir à Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI,
Madame Echati ISSA donne pouvoir à Madame Zouhourya MOUAYAD BEN,
Monsieur Nadjayedine SIDI donne pouvoir à Monsieur Madi Moussa VELOU

Conseillers départementaux absents :
Monsieur Salime MDERE, Madame Nadjima SAID, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Zaounaki SAINDOU

Secrétaire de séance désignée :
Madame Hélène POLLOZEC

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération N°DL-AP2021-0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil Départemental de Mayotte ;
Vu la délibération N°DL_AP2023_0040 du jeudi 13 avril 2023 relative à l'adoption du Budget primitif 2023 du Conseil départemental et du STM ;
Vu le rapport n°2023-001913 de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Mayotte ;
Vu l'avis de la Commission Sports, Culture et Jeunesse en date du 13 décembre 2023.

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

Considérant que les propositions du document stratégique annexé au présent rapport contribuent à l'essor du développement à Mayotte du sport et des équipements.

Après en avoir délibéré, par :

- **21 Pour**
- **1 abstention (Monsieur Elyassir MANROUFOU)**

Le Conseil Départemental,

DECIDE

Article 1 : de valider le schéma du développement du sport et des équipements de Mayotte joint en annexe ;

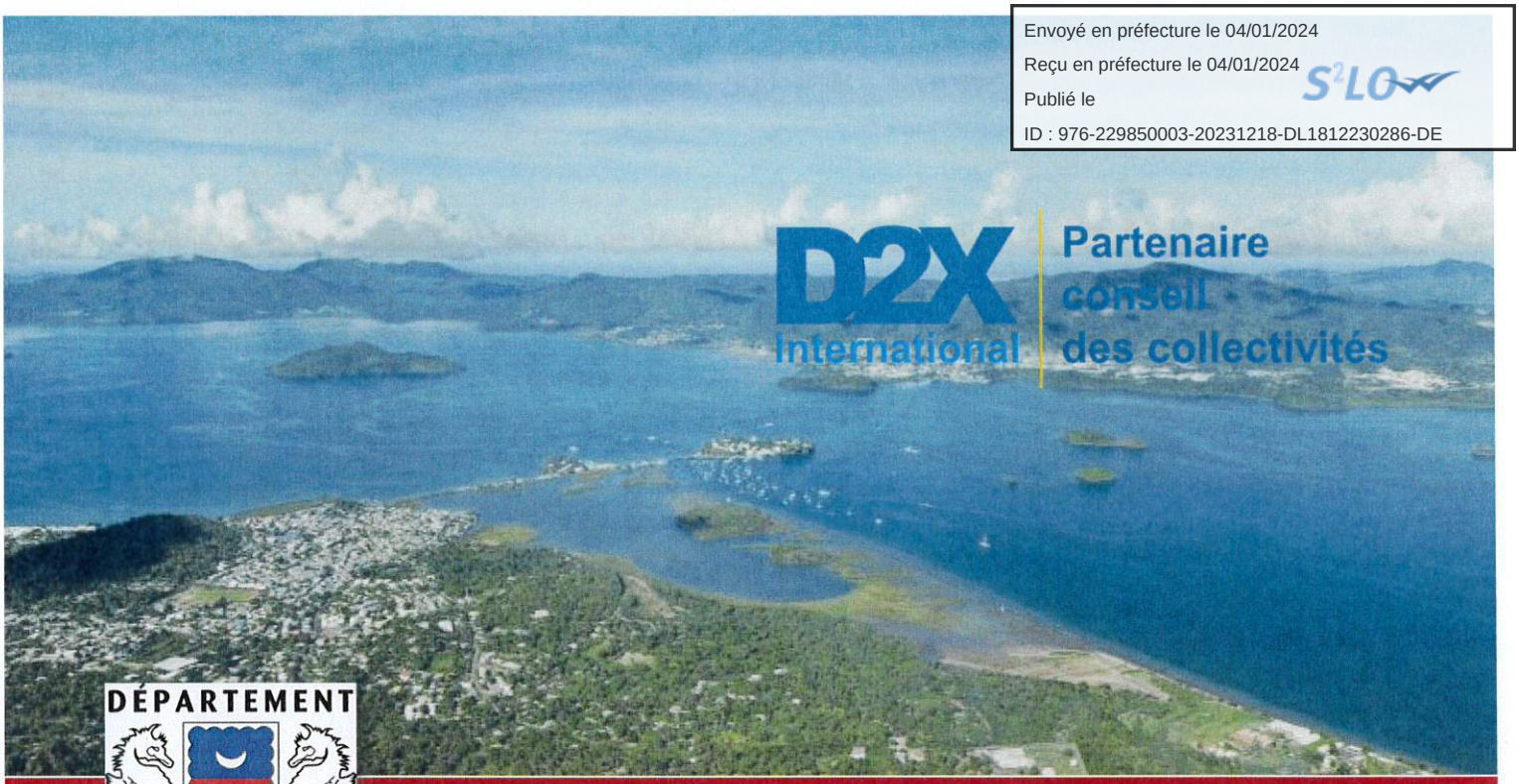
Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à engager les actions nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de ce schéma et à signer les actes d'exécution de cette délibération ;

Article 3 : En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication «et affichage» et sa transmission au Représentant de L'État dans le Département.

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental

Ben Issa OUSSENI

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE



D2X International | Partenaire conseil des collectivités

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

Schéma régional de développement du sport et des équipements de Mayotte

Phase 2

Axes stratégiques et plan d'actions

06/09/2023

D2X International | Partenaire conseil des collectivités

D2X International
60/62 rue Saint-André-des-Arts
75006 Paris
+33 (0)1 42 94 02 00
www.d2x.fr I commercial@d2x.fr

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

SOMMAIRE

1 Preambule 3
2 Définition des axes stratégiques du schéma directeur. 4
2.1 Objectif 1 prioritaire : Compléter et améliorer l'offre d'équipements sportifs pour rattraper le retard et améliorer l'offre existante avec comme axe prioritaire le sport pour tous. 6
2.2 Annexe à l'objectif 1 : Evaluation des besoins en équipement par commune et EPCI 12
2.2.1 Communauté d'agglomération Dembéni/Mamoudzou 13
2.2.2 Communauté de Communes Centre Ouest Tsingoni 14
2.2.3 Communauté d'Agglomération du Grand Nord De Mayotte 17
2.2.4 Communauté de Communes Petite Terre 19
2.2.5 Communauté de commune Sud de Mayotte 20
2.3 Objectif 2 : intégrer les enjeux de gestion, d'entretien maintenance et de sécurité pour assurer la pérennité des équipements créés et rénovés. 22
2.4 Objectif 3 : favoriser la pratique de l'activité physique et du sport santé. Utiliser le sport à des fins pédagogiques et éducatives, favoriser l'inclusion. 32
2.5 Objectif 4 : Promouvoir l'organisation de compétitions d'envergure internationale et proposer des politiques d'accompagnement et de développement du parcours de haut niveau des sportifs mahorais 41
2.6 Objectif 5 : Faire des activités de pleine nature un levier de valorisation et de développement du territoire. 46
2.7 Objectif 6 : Structurer le modèle de gouvernance des équipements sportifs autour des propriétaires, gestionnaires et utilisateurs. 51

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

1 PREAMBULE

Mayotte, le 101ème département de France, est dans une phase cruciale de son développement. L'île connaît depuis ces dernières décennies des mutations profondes qui se traduisent par un boom démographique inégalé, caractérisé par un poids record de sa jeunesse ainsi qu'une évolution institutionnelle en transition.

Le déficit abyssal en matière d'équipements structurants est tel que tout projet de développement apparaît non pas comme une opportunité pour offrir de nouvelles perspectives, mais des solutions en réparation de situations insatisfaites.

Dans cette perspective, le sport en tant que facteur de cohésion sociale et instrument de développement durable apparait comme un levier essentiel pour accompagner le développement territorial.
Le Conseil Départemental a souhaité, en concertation avec l'ensemble des acteurs du sport, piloter un schéma régional de développement du sport et des équipements, selon les prescriptions de la directive portant sur les Diagnostics Territoriaux.

En tant qu'AMO chargé de l'élaboration du document, D2X a mené une première phase d'état des lieux qui a fait l'objet d'un précédent document ;
Il a permis un recensement des équipements faisant apparaitre des manques importants et des problématiques d'entretien, il a analysé les pratiques existantes et des attentes au niveau du sport pour tous, du sport de haut niveau et du sport nature.
La démarche a pris en compte les documents préexistants ainsi qu'une large phase de concertation.

Cette phase de diagnostic a permis de proposer des axes stratégiques pour le développement du sport à Mayotte, déclinés en objectifs, puis détaillés en fiches actions qui sont présentés dans ce rapport.

Le document stratégique est également un outil de priorisation, à court, moyen et long terme, sur l'attribution des moyens en investissement et en fonctionnement.
Ce schéma directeur s'inscrit dans la durée. S'il constitue un fil directeur, des modifications lui seront apportées en fonction de nouvelles contraintes, opportunités et priorités.

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

2 DEFINITION DES AXES STRATEGIQUES DU SCHEMA DIRECTEUR.

Face à une population en croissance exponentielle avec un poids record de la jeunesse, le sport constitue un facteur de cohésion sociale et un instrument de développement durable. Il peut devenir un levier essentiel pour accompagner le développement territorial.

Le sport est sur Mayotte un enjeu de société majeur et transversal. Au bénéfice bien connu de la pratique des activités physiques et sportives sur le bien-être et la santé, s'ajoutent aujourd'hui des enjeux sur la lutte contre les nouveaux risques sanitaires comme l'obésité. Les vertus éducatives peuvent être également mises en avant en faisant de la pratique sportive un outil essentiel au service de la cohésion sociale. Le sport est aussi un vecteur d'intégration, par ces volets touchant à l'emploi, au bénévolat ou encore au handicap et à l'égalité hommes femmes.

Le sport est également un support de développement du territoire, notamment par les grands équipements structurants et les services de proximité mais aussi sur la mise en valeur raisonnée des espaces naturels aujourd'hui sous-exploités.

Enfin, le sport est aussi source de développement économique.

Le chantier est d'envergure. Mayotte est le département français le moins bien doté en équipement sportif (13,4 équipements pour 10 000 habitants contre 33 à La Réunion et 46 en métropole). A cela s'ajoute une répartition territoriale déséquilibrée, des problématiques d'entretien et d'animation des structures.
Le Conseil Départemental (CD), a engagé une politique active pour créer les équipements structurants et combler le retard sur le territoire.
Parallèlement, le CD a exprimé l'ambition d'accroître la dynamique du plan de développement du sport sur le long terme, favoriser l'engagement de la population et de sa jeunesse, fédérer les cultures et les catégories sociales autour d'un projet motivant associant le haut-niveau, le sport santé, la professionnalisation et la cohésion sociale.

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

Face à ces enjeux majeurs, nous proposons **les axes stratégiques autour de 6 objectifs** :

objectif 1
- Prioritaire : Compléter et améliorer l'offre d'équipements sportifs pour rattraper le retard et améliorer l'offre existante avec comme axe prioritaire le sport pour tous..

objectif 2
- Intégrer les enjeux de gestion, d'entretien maintenance et de sécurité pour assurer la pérennité des équipements créés et rénovés.

objectif 3
- Favoriser la pratique de l'activité physique et du sport santé. Utiliser le sport à des fins pédagogiques et éducatives, favoriser l'inclusion.

Objectif 4
- Promouvoir l'organisation des compétitions internationales et développer des politiques d'accompagnement aux sportifs de haut niveau.

objectif 5
- Faire des activités de pleine nature un levier de valorisation et de développement du territoire.

objectif 6
- Structurer le modèle de gouvernance des équipements sportifs autour des propriétaires, gestionnaires et utilisateurs.

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

2.1 Objectif 1 prioritaire : Compléter et améliorer l'offre d'équipements sportifs pour rattraper le retard et améliorer l'offre existante avec comme axe prioritaire le sport pour tous.

Le Département de Mayotte connait un important déficit en termes d'infrastructures sportives avec un ratio d'équipement pour 10 000 habitants de 13,4 en 2016, alors que la plupart des territoires ultramarins sont à plus de 30%.

Les plateaux polyvalents d'éducation physique et sportive (EPS) représentent 25% des équipements sportifs mahorais et la plupart des communes en sont dotées tout comme les terrains de grands jeux (23% des équipements), principalement dédiés à la pratique du football. Les équipements sportifs permettant la pratique de l'athlétisme ainsi que des sports en salle (multisports ou spécialisés) représentent quant à eux 5 à 7% de l'offre mahoraise.

Le constat du manque de diversité et de la carence en équipements sportifs est visible. On relève quantitativement parmi les déficits les plus importants en comparant le taux d'équipements actuel à celui de la moyenne des territoires ultramarins à partir du RES : (recensement des équipements sportifs).
Nota : Ce recensement doit être mis à jour tous les ans mais dans la pratique, on peut constater des éléments incomplets non encore transmis.

Liste des manques par rapport aux ratios du RES

- 20 bassins de natation toutes typologies confondues.
- 35 boucles de randonnée (traité dans l'objectif ...)
- 3 salles de boxe
- 12 salles de cours collectifs
- 13 salles de musculation et de cardio-training
- 13 salles multisports
- La mise en place d'autres sites de plongée
- 8 sites d'activités aquatiques et nautiques
- 20 courts de tennis
- 16 plateaux multisports
- 35 terrains de sports collectifs (handball, basket-ball, volley-ball)
- 32 terrains de football
- 22 terrains de pétanque

Le territoire présente par ailleurs des lacunes en équipements sportifs structurants à fortes capacités d'accueil de public : seulement 9 structures sportives ont des tribunes pouvant accueillir plus de 500 personnes, ce qui rend l'accueil de compétitions d'envergure difficile.

Les équipements existants sont souvent sommaires et mal entretenus faute de moyens humains et matériels, avec un accès du public limité quand ils sont notamment dans les collèges (20% du parc et la majorité des salles de combat et de site d'athlétisme.)

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

Le Conseil Départemental est un acteur incontournable en la matière. Il est propriétaire et gestionnaire par le biais de l'ODS de 6% du parc sportif.
Par ailleurs, pour poursuivre son action, Il a engagé une politique très volontariste de rénovation et de création de nouveaux équipements sportifs structurants, notamment ceux en forte carence aujourd'hui comme :

- Une piscine départementale olympique à Kaweni ;
- Une salle de sport de combat à Koungou et à Labattoir ;
- Un centre sportif de haut niveau à Miréréni (qui sera traité dans l'objectif sur le haut niveau) ;
- Une Aréna à Ouangani ;
- La création de stades et gymnases dans les territoires carencés.

Le schéma directeur, sur le volet Plan Pluriannuel d'Investissement vise à conduire la politique volontariste du Département mais également à inciter et soutenir les investissements communaux et des EPCI pour les équipements de proximité.
Ce plan conjoint d'investissement permettra la mise à niveau et la construction d'équipements d'envergure susceptibles d'accueillir des grandes compétitions, et notamment les disciplines nécessaires à l'organisation des jeux des îles **mais aussi de permettre un accès renforcé des acteurs associatifs et sportifs locaux.**

Les actions proposées seront de deux types :

1) Doter le territoire des équipements sportifs structurants aux normes fédérales, tout en intégrant, dès la conception la possibilité d'une utilisation pour tous les mahorais. Pour la réalisation et la maintenance de ces structures phares, le Département assurera la maitrise d'ouvrage et l'Office Départemental des Sports (ODS) portera la plupart des exploitations.

2) Favoriser la rénovation et la création d'infrastructures sportives au niveau des communes et des EPCI grâce à une assistance technique et une politique d'aide en lien avec les dispositifs existants au niveau de l'Etat notamment. Le plan d'action ci-après la fiche action pour la démarche de soutien préconisée. Elle doit s'accompagner d'un accompagnement à la mise en œuvre des projets qui sont souvent freinés ou ajournés par méconnaissance des procédures d'aides possibles, par des moyens humains et d'ingénierie insuffisants. Les infrastructures créées ou rénovées doivent favoriser la multifonctionnalité, notamment pour les terrains de grand jeu et salles de sports. (Traçage au sol de différentes couleurs - foot, rugby, … prévoir les emplacements pour positionner les poteaux).
Cette fiche action est complétée par un récapitulatif par EPCI et par Commune des équipements existants, des besoins de rénovation et de création assortis d'une enveloppe travaux estimative et d'une priorisation. Cette feuille de route issue du travail important de recensement de la phase diagnostic sera un outil d'aide à la décision pour les collectivités et les services instructeurs qui sera bien entendu à affiner aux différents stades des projets.

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

Action 1 : Piloter les projets de rénovation et de création engagés par le Département	
Objectifs : Prévoir et anticiper le plan de financement des projets, la programmation et le suivi des travaux. Anticiper l'exploitation.	
Bénéficiaires Le Département et l'ODS	Zone géographique concernée Implantation des équipements et projets du Département
Modalité	Condition de mise en œuvre
✓ Affiner en fonction de l'avancement des projets le programme architectural et technique ✓ Affiner en fonction de l'avancement des projets du Département le coût des projets et le plan de financement ✓ Organiser les consultations d'AMO et de maitrise d'œuvre nécessaires aux réalisations ✓ Assurer un suivi de la consultation des entreprises ✓ Assurer un suivi des travaux ✓ Anticiper l'exploitation future en régie ou en Délégation de Service Public	• Conforter une cellule de suivi des projets transversale impliquant les différents services : service des sports bien entendu mais également service des finances, service des marchés. • Mettre en œuvre des outils de suivi partagé • S'entourer dès que nécessaire, d'Assistants maitre d'ouvrage pour s'adjoindre des compétences spécifiques par projet. • Etablir un cadre pour l'organisation des marchés de travaux et notamment la mise en œuvre de clause d'insertion.
Cadre règlementaire d'intervention du département Article. L.1111-4 CGCT « les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier »	Condition de succès Prévoir les moyens humains et techniques nécessaires compte tenu du nombre important de projets. Actualiser le tableau de suivi de manière régulière, indiquer les chemins critiques.
Pilotage Département et ODS	Contributeurs Etat, Département, ODS, DGA aménagement (Direction des services technique), Direction des finances et de la Comptabilité publique, Direction de la Commande publique.
Moyens financiers	Moyen humain
Mobilisation de plus de 300 M€ d'investissement jusqu'en 2033.	Renforcer les moyens humains de l'ODS et de la Direction de la jeunesse et des sports pour le pilotage des projets.
Calendrier de mise en œuvre et suivi	Indicateurs d'évaluation
2023 à 2033 en fonction de l'avancement des projets.	• Nombre de projets réalisés.

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

S DEPARTEMENTAUX

N°	Nom de l'opération		Livraison date prévue	Observations
1	Complexe sportif, Stade de Cavani Mamoudzou	Terrain d'athlé	déc-24	phase 1 engagée (vestiaires et tribunes), impacté par le projet collège. A suivre : 2 clôtures, phase 2 (piste, mur d'escalade, boulodrôme), surface de jeu à programmer.
2	Centre de Formation de Sport de Haut Niveau à Miréréni	CSFHN restaur 8 coulo centre 1000. p	déc-27	APD, études géotechniques, étude de sol, PRO rendue. PC en instruction. Terrain à déclasser (commune).
3	Gymnase de Chirongui (Sud) - Miréréni	Gymna	déc-26	PC 13 nov 2022. réseau SIEAM travaux en cours
4	Extension Centre Abdallah MAMY/Ilot d'Excellence Sportive (IES) Cavani Mdz	Bâtimer salles d locaux		SPL976. Finalisation PTD. Consultation AMO. DCE livré.
5	Salle Polyvalente "ARENA" à Ouangani	Salle po pour le places	juin-26	APS oct 2022 non validé. Nécessite voirie de contournement vers Coconi (commun EPFAM, 3CO, CUFR)
6	Gymnase du Nord à Mtsangamouji	Capaci	déc-25	Etudes de conception, APD. Etudes géotchniques. Aléa moyen. DCE 19.05.2023.
7	Plateau départemental de Mtsangamouji	couvert	déc-25	pilotage SPL976. PC livré.
8	Piscine Départementale à Kawéni	Piscine compé	déc-26	PC nov 2022. Foncier à régulariser (DEDD, privés). Relancer le PRO
9	Salle des arts martiaux - DOJO Koungou	Dojo Dé places	déc-27	étude de sol rendue, APD notifié, dépôt PC, lancement PRO. Voie de sécurité à gérer & Mairie de Koungou
10	Stade de foot de Pamandzi	Terrain réfectio la clôtu	déc-27	SPL976 - étude de sol SEGC, Concours MOE en cours (visite 3.04.23).
11	Réhabilitation du gymnase de Cavani Mamoudzou	Réhabili du sol sp	déc-24	travaux 9 oct pour 1 an.
12	Réhabilitation du gymnase de Dzaoudzi-Labattoir	Réhabili du sol sp	avr-27	PRO avec Dojo, rehaussement à 9m. Concours d'architecture fin nov.
13	Construction du Dojo de Labattoir	nouvel é	avr-27	
14	Réhabilitation du stade de Chiconi	Mise aux clôtures vestiaire	déc-24	travaux clôtures en cours. PRO 2020 RAO rendu le 9 nov 2023. CT nouveau programme : surface de jeu, accès Nord, Parking à l'entrée (plateau), nouveau bâtiment vestiaires.
15	Réhabilitation du gymnase de Pamandzi	Réhabili du sol sp	avr-24	PRO 2020 Mise en demeure MOE et OPC 7 nov. Démarrage travaux attendu? Nouveau PRO isolation phonique
16	Réalisation de 6 cours de tennis	Réalisati et des g		Recherche foncière, intégré au projet du stade du sud
17	Gymnase départemental de Sada	Capacit		Etudes de faisabilité réalisées - PRO
18	Gymnase Golden GODRA	Capacit Handba	déc-25	SPL 976. PC accordé timing 3 jan 2025. DCE attendu.
19	Stade départemental du Sud	nouveau		études en cours faisabilité - géotechniques - risques - aléa inondation + risques naturels
20	Stade départemental du Nord	nouveau		site hajanboué, études d'opportunité et faisabilité
21	Gymnase départemental Dembéni	nouvel é		foncier Tsararano ZAC EPFAM
22	Gymnase départemental de Bouéni	nouvel é		foncier Bambo-Ouest CD
23	Gymnase départemental de Mamoudzou 1	nouvel é		recherche foncière
24	Gymnase départemental de Majicavo Koropa	nouvel é		recherche foncière
25	Stade départemental de Beach-soccer	nouvel é		recherche foncière
26	Stade départemental de foot Bandrélé	nouvel é		recherche foncière
27	Stade départemental de foot Koungou	nouvel é		recherche foncière
	TOTAL			

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

<table>
<tr><th colspan="2">Action 2 : Favoriser la rénovation et la création d'infrastructures sportives au niveau des communes et des EPCI par une assistance technique et une politique d'aide</th></tr>
<tr><td colspan="2">Objectifs : Améliorer, compléter et diversifier l'offre existante en matière d'équipements sportifs sur le territoire mahorais au service du développement du sport pour tous : scolaire, associatif et pratique libre.</td></tr>
<tr><td>Bénéficiaires
Les communes et EPCI</td><td>Zone géographique concernée
Tout le territoire</td></tr>
<tr><td>Modalité</td><td>Condition de mise en œuvre</td></tr>
<tr><td>✓ Mettre en œuvre un règlement des aides à la rénovation et à la création d'équipements sportifs dans les communes et EPCI qui permette une vision claire des objectifs du territoire en termes d'infrastructures sportives à développer. Les taux d'aide et les équipements éligibles seront décidés lors de la conférence des financeurs.
✓ Privilégier les équipements nécessaires au territoire mais qui entrent dans des dispositifs d'aide attractif comme le plan des 5000 équipements de proximité de l'ANS avec des taux d'aide pouvant atteindre 100% sur les territoires ultramarins.
✓ Proposer un plan d'aide à l'investissement mais également à l'ingénierie pour mener à bien les projets.</td><td>Identifier les projets par communes et les prioriser.
Cibler les opérations de création ou de réhabilitation réalisables à court et moyen terme.
Conditionner ou bonifier les aides sur les points suivants :
✓ Maitrise foncière des projets,
✓ Projets qui garantissent l'accessibilité des structures pour les habitants et les clubs.
✓ Projets répondant aux normes fédérales.
✓ Conditionner l'aide à un plan d'entretien et de sécurité pour assurer le maintien des équipements créés ou rénovés dans de bonnes conditions. Bonification quand le projet intègre la création de postes pour l'entretien et l'animation.
✓ Privilégier les équipements avec une carence avérée ainsi que ceux qui favorisent la pratique féminine.
✓ Favoriser la multifonctionnalité, notamment pour les des terrains de grand jeu et salles de sports. (traçage au sol de différentes couleurs - foot, rugby, … prévoir les emplacements pour positionner les poteaux (massifs enterrés non visibles et ne gênant pas la pratique), prévoir des zones d'embut rugby en fond de terrain derrière les buts de foot…)
✓ S'assurer de la mise en place de points d'eau et de zone d'ombre dans les équipements créés, la prise en compte des projets économes en énergie et eau.
✓ Bonifier l'aide quand le projet est porté par un EPCI qui prend la compétence sport
✓ Imposer la mise en œuvre d'une clause d'insertion dans les marchés et le respect des conditions d'accessibilité pour tous.</td></tr>
<tr><td>Cadre règlementaire d'intervention du département
Article. L.1111-4 CGCT « les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier »</td><td>Condition de succès
Créer une cellule de détection et d'accompagnement des projets au sein du Département permettant d'évaluer la faisabilité technique des projets en amont des consultations des AMO et des MOE. Cette structure aura des compétences transversales (Code de la Commande Publique, Urbanisme, aménagement, finances publiques, planification de projet, droit des collectivités territoriales).
Privilégier les projets réalisables à l'instant T avec une maîtrise foncière pleine.</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

Pilotage	Contributeurs
Département, DGA Aménagement (Direction des services techniques), Direction de la Jeunesse et des sports, SPL976 Créer une cellule de détection et d'accompagnement des projets au sein du Département.	Etat (en lien notamment avec le programme des 5000 équipements sportifs de proximité, Rectorat de Mayotte), Office Départemental des Sports, Intercommunalités, Communes, CROS, Ligues, Comités et AMO.
Moyens financiers	**Moyen humain**
CD, DRAJES, Etat (ministères des sports et Outre-Mer, Education nationale) ANS	Identifier un chargé de projets territorialisé au sein du conseil Départemental avec des compétences transversales.
Calendrier de mise en œuvre et suivi	
2023 à 2033	Indicateur d'évaluation • Nombre de projets soutenus et réalisés. • Contrôle des réalisations pour le respect des engagements des collectivités sur la maintenance et l'accès aux différents publics.

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

2.2 Annexe à l'objectif 1 : Evaluation des besoins en équipement par commune et EPCI

Les tableaux ci-dessous présentent par EPCI et par communes, les équipements sportifs existants et les besoins identifiés lors de la phase de diagnostic. Ils constituent une première approche et une feuille de route pour engager une démarche de PPI qui sera enrichie et suivie, par la cellule de pilotage de projets que nous préconisons au sein du département, en lien avec les collectivités locales maitres d'ouvrage.

Pour réaliser les estimations financières de ces tableaux, nous avons réalisé une première approche en identifiant plusieurs types d'équipements avec un cout « types » (hors aides possibles) qui sont les suivants : (lorsque qu'un projet a fait l'objet d'un chiffrage plus précis dont nous avons eu connaissance, nous l'avons intégré).

Politique de réhabilitation / amélioration des équipements	**Coût**
Rénovation des terrains de football en gazon naturel	800 000 €
Rénovation des terrains de football en gazon synthétique + vestiaires	3 500 000 €
Rénovation des terrains de football en gazon naturel + Vestiaires + tribunes	3 500 000 €
Rénovation des plateaux multisports	500 000 €
Rénovation des plateaux avec couverture et vestiaires	3 500 000 €
Rénovation de pistes d'athlétisme	1 600 000 €
Politique de création	
Gymnase	6 000 000 €
Création d'un plateau sportif de plein air	400 000 €
Plateaux sportifs couverts avec vestiaires	3 500 000 €
Equipement en accès libre type skate Park, parcours santé, City stade, etc.	150 000 €
Salles spécialisées (Dojo, etc.)	1 800 000 €
Terrain de football en herbe	800 000 €
Terrain de football en synthétique	1 600 000 €
Equipement athlétique (piste de 250 m)	1 600 000 €
Création d'un bassin d'apprentissage "savoir nager"	1 000 000 €
Base nautique	8 000 000 €

Chaque projet identifié, pour passer dans une phase opérationnelle devra faire l'objet d'une démarche d'analyse plus fine des besoins, de programmation et de chiffrage précis en intégrant les plans de financement.
Les équipements et projets identifiés sont de maitrise d'ouvrage commune ou intercommunalité (hors projets du Conseil Départemental, ou du Rectorat implantés sur les communes concernées).

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

2.2.1 Communauté d'agglomération Dembéni/Mamoudzou

Environ 90 000 habitants
30 M€ d'investissement identifiés à court terme

Types d'équipements	Coût unitaire projet rénovation	Dembéni						
		installations sportives communales ou intercommunales (hors équipements départementaux et rectorat)	installations à rénover ou créer prioritaire (5 ans)	Evaluation des coûts projets prioritaires (5 ans) HT	Observation	Nb installations à rénover ou créer à plus long terme	Evaluation des couts d'opérationà plus long terme HT	Cout Total HT
Politique de réhabilitation / amélioration des équipements								
Renovation des terrains de football en gazon naturel	800 000 €	1 salle de danse (MJC) + 1 complexe sportif avec piste d'athlétisme et plateau polyvalent à l'IFM + 1 plateau polyvalent + 1 terrain de football à Dembéni 1 salle polyvalente (MJC) + 1 centre équestre + 1 plateau polyvalent + 1 terrain de football à Hajangoua 1 complexe sportif au collège + 1 plateau polyvalent + 1 terrain de football) Iloni 1 plateau polyvalent + 1 terrain de football à Ongoujou 1 complexe sportif au lycée (salle de gymnsatique + volley + tennis de table + Mur artificiel d'escalade + piste d'athlétisme + 1 plateau polyvalent) + 1 plateaun polyvalent + 1 terrain de football à Tsararano	1	800 000 €	Iloni	2	1 600 000 €	2 400 000 €
Renovation des terrains de football en gazon synthétique + vestiaires	3 500 000 €		1	3 500 000 €	Dembéni	1	3 500 000 €	7 000 000 €
Renovation des terrains de football en gazon naturel + Vestiaires + tribunes	3 500 000 €			- €			- €	- €
Rénovation des plateaux multisports	500 000 €		2	1 000 000 €	1 à Ongoujou	3	1 500 000 €	2 500 000 €
Rénovation des plateaux avec couverture et vestiaires	3 500 000 €			- €			- €	- €
Renovation de la piste d'athlétisme	1 600 000 €			- €				- €
				- €			- €	- €
Politique de création							- €	
Gymnase	6 000 000 €			- €			- €	- €
Création d'un plateau sportif de plein air	400 000 €			- €			- €	- €
Plateaux sportifs couverts avec vestiaires	3 500 000 €			- €			- €	- €
Salles spécialisées (Dojo, etc.)	1 800 000 €			- €			- €	- €
Equipement en accès livre type skate park, parcours sa	150 000 €			- €			- €	- €
Terrain de football en herbe	800 000 €			- €			- €	- €
Terrain de football en synthétique	1 600 000 €			- €			- €	- €
Equipement athlétique (piste de 250 m)	1 600 000 €			- €			- €	- €
Création d'un bassin d'apprentissage "savoir nager"	1 000 000 €			- €			- €	- €
Base nautique	8 000 000 €			- €			- €	- €
Total				**5 300 000 €**			**6 600 000 €**	**11 900 000 €**
Nb habitants				**15848**			**15848**	**15848**

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

Types d'équipements	Mamoudzou						
	installations sportives communales ou intercommunales (hors équipements départementaux et rectorat)	installations à rénover ou créer prioritaire (5 ans)	Evaluation des coûts projets prioritaires (5 ans) HT	Observation	Nb installations à rénover ou créer à plus long terme	Evaluation des couts d'opérationà plus long terme HT	Cout Total HT
Politique de réhabilitation / amélioration des équipements							
Renovation des terrains de football en gazon naturel	1 complexe sportif (gymnase + boulodrome + courts de tennis + terrain de football synthétique + piste d'atlétisme) + 2 pltaeux polyvalents à Cavani 1 complxexe sportif au collège (salle polyvalente + salle de tennis de table + plateau polyvalent) + courts de tennis + plateau polyvalent à Doujani 1 dojo au collège + 1 plateau sportif couvert + 1 salle multisports + 1 terrain synthétique à Kawéni 1 plateau sportif couvert + 1 terrain de volley + MJC à M'Tsapéré 1 complxexe sportif au collège (salle de tennis de table + hall couvert) + 1 gymnase + plateau polyvalent au lycée + 2 terrains de football à Mamoudzou 1 complxexe sportif au collège (salle polyvalente + halle couverte + mur d'escalade + petit et grand plateaux polyvalents + piste d'athlétisme) plateau polyvalent + 1 terrain de football à Passamainty 1 terrain mixte + 1 salle multisports à Tsoundzou 1 terrain de football + 1 plateau polyvalent à Vahibé		- €			- €	- €
Renovation des terrains de football en gazon synthétique + vestiaires		2	7 000 000 €	Mamoudzou et Passamainty	2	7 000 000 €	14 000 000 €
Renovation des terrains de football en gazon naturel + Vestiaires + tribunes			- €			- €	- €
Rénovation des plateaux multisports			- €			- €	- €
Rénovation des plateaux avec couverture et vestiaires		1	3 500 000 €	Passamainty		- €	3 500 000 €
Renovation de la piste d'athlétisme			- €				- €
			- €			- €	- €
Politique de création						- €	
Gymnase			- €		1	6 000 000 €	6 000 000 €
Création d'un plateau sportif de plein air			- €			- €	- €
Plateaux sportifs couverts avec vestiaires		2	7 000 000 €		4	14 000 000 €	21 000 000 €
Salles spécialisées (Dojo, etc.)		2	3 600 000 €		4	7 200 000 €	10 800 000 €
Equipement en accès livre type skate park, parcours sa		4	600 000 €		6	900 000 €	1 500 000 €
Terrain de football en herbe			- €			- €	- €
Terrain de football en synthétique		1	1 600 000 €		2	3 200 000 €	4 800 000 €
Equipement athlétique (piste de 250 m)		1	1 600 000 €			- €	1 600 000 €
Création d'un bassin d'apprentissage "savoir nager"		1	1 000 000 €			- €	1 000 000 €
Base nautique			- €		1	8 000 000 €	8 000 000 €
Total			**24 900 000 €**			**38 300 000 €**	**63 200 000 €**
Nb habitants			**74437**			**74437**	**74437**

2.2.2 Communauté de Communes Centre Ouest Tsingoni

Environ 50 000 habitants
32 M€ d'investissements identifiés à court terme

Types d'équipements	Chiconi					
	installations sportives communales ou intercommunales (hors équipements départementaux et rectorat)	installations à rénover ou créer prioritaire (5 ans)	Evaluation des coûts projets prioritaires (5 ans) HT	Nb installations à rénover ou créer à plus long terme	Evaluation des couts d'opérationà plus long terme HT	Cout Total HT
Politique de réhabilitation / amélioration des équipements						
Renovation des terrains de football en gazon naturel	1 complexe sportif au collège (salles tennis de table et combat + terrain de pétanque + Plateau polyvalent) + 4 plateaux polyvalents + 1 terrain de football + 1 terrain d'entrainement à Chiconi Plage + 1 terrain de football + 1 plateau polyvalent à Sohoa		- €			- €
Renovation des terrains de football en gazon synthétique + vestiaires			- €		- €	- €
Renovation des terrains de football en gazon naturel + Vestiaires + tribunes			- €	1	3 500 000 €	3 500 000 €
Rénovation des plateaux multisports		1	500 000 €	1	500 000 €	1 000 000 €
Rénovation des plateaux avec couverture et vestiaires		1	3 500 000 €		- €	3 500 000 €
Renovation de la piste d'athlétisme			- €			- €
			- €		- €	- €
Politique de création					- €	
Gymnase			- €	1	6 000 000 €	6 000 000 €
Création d'un plateau sportif de plein air			- €		- €	- €
Plateaux sportifs couverts avec vestiaires			- €		- €	- €
Salles spécialisées			- €		- €	- €
Equipement en accès livre type skate park, parcours santé..			- €		- €	- €
Terrain de football en herbe			- €		- €	- €
Terrain de football en synthétique			- €		- €	- €
Equipement athlétique (piste de 200 m)			- €		- €	- €
Création d'un bassin d'apprentissage "savoir nager"			- €		- €	- €
Base nautique			- €			- €
Total			**4 000 000 €**		**10 000 000 €**	**14 000 000 €**
Nb habitants			**8295**		**8295**	**8295**
Investissement / habitant			**482 €**		**1 206 €**	**1 688 €**

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

M'Tsangamouji

Types d'équipements	Installations sportives communales ou intercommunales (hors équipements départementaux et rectorat)	Installations à rénover ou créer prioritaire (5 ans)	Evaluation des coûts projets prioritaires (5 ans) HT	Observation	Nb installations à rénover ou créer à plus long terme	Evaluation des couts d'opérationà plus long terme HT	Cout Total HT
Politique de réhabilitation / amélioration des équipements							
Renovation des terrains de football en gazon naturel	1 complexe sportif au collège (salle de tennis de table + dojo + plateau polyvalent) + 1 plateau polyvalent + 1 terrain de football à M'Tsangamoudji 1 plateau polyvalent + 1 terrain de football à Chembényoumba 1 terrain de football à M'Liha		- €		2	1 600 000 €	1 600 000 €
Renovation des terrains de football en gazon synthétique + vestiaires		1	5 800 000 €	M'Tsangamouji		- €	5 800 000 €
Renovation des terrains de football en gazon naturel + Vestiaires + tribunes			- €			- €	- €
Rénovation des plateaux multisports			- €			- €	- €
Rénovation des plateaux avec couverture et vestiaires		1	3 500 000 €	M'Tsangamouji	1	3 500 000 €	7 000 000 €
Renovation de la piste d'athlétisme			- €				- €
			- €			- €	- €
Politique de création						- €	
Gymnase			- €		1	6 000 000 €	6 000 000 €
Création d'un plateau sportif de plein air			- €			- €	- €
Plateaux sportifs couverts avec vestiaires			- €			- €	- €
Salles spécialisées			- €			- €	- €
Equipement en accès livre type skate park, parcours santé, City satde..		4	600 000 €		2	300 000 €	900 000 €
Terrain de football en herbe			- €			- €	- €
Terrain de football en synthétique			- €			- €	- €
Equipement athlétique (piste de 200 m)			- €			- €	- €
Création d'un bassin d'apprentissage "savoir nager"			- €			- €	- €
Base nautique			- €				- €
Total			9 900 000 €			11 400 000 €	21 300 000 €
Nb habitants			6432			6432	6432
Investissement / habitant			1 539 €			1 772 €	3 312 €

Ouangani

Types d'équipements	Installations sportives communales ou intercommunales (hors équipements départementaux et rectorat)	Installations à rénover ou créer prioritaire (5 ans)	Evaluation des coûts projets prioritaires (5 ans) HT	Observation	Nb installations à rénover ou créer à plus long terme	Evaluation des couts d'opérationà plus long terme HT	Cout Total HT
Politique de réhabilitation / amélioration des équipements							
Renovation des terrains de football en gazon naturel	1 terrain de football + 1 plateau ployvalent + 1 terrain de volley (MJC) à Ouangani 1 terrain de football + 1 plateau ployvalent à Barakani 1 terrain de football + 1 plateau ployvalent + 1 terrain de volley + 1 sautoir en longueur à Kahani 1 salle de gymnastique + 1 terrain de football + plateau polyvalent au lycée de Coconi 1 terrain de football à Hapandzo	1	800 000 €	Barakani	1	800 000 €	1 600 000 €
Renovation des terrains de football en gazon synthétique + vestiaires		1	3 500 000 €	Ouangani	2	7 000 000 €	10 500 000 €
Renovation des terrains de football en gazon naturel + Vestiaires + tribunes			- €			- €	- €
Rénovation des plateaux multisports			- €			- €	- €
Rénovation des plateaux avec couverture et vestiaires			- €		1	3 500 000 €	3 500 000 €
Renovation de la piste d'athlétisme			- €				- €
			- €			- €	- €
Politique de création						- €	
Gymnase			- €			- €	- €
Création d'un plateau sportif de plein air			- €		1	400 000 €	400 000 €
Plateaux sportifs couverts avec vestiaires			- €		1	3 500 000 €	3 500 000 €
Salles spécialisées			- €			- €	- €
Equipement en accès livre type skate park, parcours santé..		1	150 000 €		3	450 000 €	600 000 €
Terrain de football en herbe			- €			- €	- €
Terrain de football en synthétique			- €			- €	- €
Equipement athlétique (piste de 200 m)			- €			- €	- €
Création d'un bassin d'apprentissage "savoir nager"		1	1 000 000 €			- €	1 000 000 €
Base nautique			- €				- €
Total			5 450 000 €			15 650 000 €	21 100 000 €
Nb habitants			10203			10203	10203
Investissement / habitant			534 €			1 534 €	2 068 €

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

Types d'équipements	Sada						
	installations sportives communales ou intercommunales (hors équipements départementaux et rectorat)	installations à rénover ou créer prioritaire (5 ans)	Evaluation des coûts projets prioritaires (5 ans) HT	Observation	Nb installations à rénover ou créer à plus long terme	Evaluation des couts d'opérationà plus long terme HT	Cout Total HT
Politique de réhabilitation / amélioration des équipements							
Renovation des terrains de football en gazon naturel	1 plateau polyvalent + 1 terrain de football à Sada 1 plateau polyvalent + 1 salle multisports + plateau polyvalent et halle polyvalente et aire de saut au lycée à Mangajou		- €		1	800 000 €	800 000 €
Renovation des terrains de football en gazon synthétique + vestiaires		1	3 500 000 €	Sada		- €	3 500 000 €
Renovation des terrains de football en gazon naturel + Vestiaires + tribunes			- €			- €	- €
Rénovation des plateaux multisports		1	500 000 €	Sada		- €	500 000 €
Rénovation des plateaux avec couverture et vestiaires			- €			- €	- €
Renovation de la piste d'athlétisme			- €				- €
			- €			- €	- €
Politique de création						- €	
Gymnase			- €		1	6 000 000 €	6 000 000 €
Création d'un plateau sportif de plein air			- €			- €	- €
Plateaux sportifs couverts avec vestiaires			- €			- €	- €
Salles spécialisées		1	1 800 000 €		1	1 800 000 €	3 600 000 €
Equipement en accès livre type skate park, parcours santé..		1	150 000 €		2	300 000 €	450 000 €
Terrain de football en herbe			- €			- €	- €
Terrain de football en synthétique			- €			- €	- €
Equipement athlétique (piste de 200 m)			- €			- €	- €
Création d'un bassin d'apprentissage "savoir nager"			- €			- €	- €
Base nautique			- €				- €
Total			**5 950 000 €**			**8 900 000 €**	**14 850 000 €**
Nb habitants			**11156**			**11156**	**11156**
Investissement / habitant			**533 €**			**798 €**	**1 331 €**

Types d'équipements	Tsingoni					
	installations sportives communales ou intercommunales (hors équipements départementaux et rectorat)	installations à rénover ou créer prioritaire (5 ans)	Evaluation des coûts projets prioritaires (5 ans) HT	Nb installations à rénover ou créer à plus long terme	Evaluation des couts d'opérationà plus long terme HT	Cout Total HT
Politique de réhabilitation / amélioration des équipements						
Renovation des terrains de football en gazon naturel	complexe du collège (salles polyvalente + halle + piste d'athlérisme + terrain mixte + terrain de football) + 1 complexe du GMSA (dojo + 1 salle polyvalente + 1 plateau polyvalent) + 1 plateau + 1 plateau sportif + courts de tennis + 1 terrain de football + golf club à Tsingoni 1 terrain de football à Mroalé 1 plateau polyvalent + 1 terrain de football à Combani	1	800 000 €	1	800 000 €	1 600 000 €
Renovation des terrains de football en gazon synthétique + vestiaires		1	3 500 000 €		- €	3 500 000 €
Renovation des terrains de football en gazon naturel + Vestiaires + tribunes			- €		- €	- €
Rénovation des plateaux multisports			- €		- €	- €
Rénovation des plateaux avec couverture et vestiaires		1	3 500 000 €	1	3 500 000 €	7 000 000 €
Renovation de la piste d'athlétisme			- €			- €
			- €		- €	- €
Politique de création					- €	
Gymnase			- €		- €	- €
Création d'un plateau sportif de plein air			- €		- €	- €
Plateaux sportifs couverts avec vestiaires			- €	1	3 500 000 €	3 500 000 €
Salles spécialisées		1	1 800 000 €	2	3 600 000 €	5 400 000 €
Equipement en accès livre type skate park, parcours santé..		2	300 000 €	2	300 000 €	600 000 €
Terrain de football en herbe			- €	1	800 000 €	800 000 €
Terrain de football en synthétique			- €		- €	- €
Equipement athlétique (piste de 200 m)			- €		- €	- €
Création d'un bassin d'apprentissage "savoir nager"			- €	1	1 000 000 €	1 000 000 €
Base nautique			- €		- €	- €
Total			**9 900 000 €**		**13 500 000 €**	**23 400 000 €**
Nb habitants			**13934**		**13934**	**13934**
Investissement / habitant			**710 €**		**969 €**	**1 679 €**

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

2.2.3 Communauté d'Agglomération du Grand Nord De Mayotte

60 000 habitants

51 M€ d'investissement identifiés à court terme

Types d'équipements	Acoua						
	installations sportives communales ou intercommunales (hors équipements départementaux et rectorat)	installations à rénover ou créer prioritaire (5 ans)	Evaluation des coûts projets prioritaires (5 ans) HT	Observation	Nb installations à rénover ou créer en complément	Evaluation des couts d'opération en complement HT	Cout Total HT
Politique de réhabilitation / amélioration des équipements							
Renovation des terrains de football en gazon naturel	1 plateaux multisports et 1 terrain de football en herbe à Acoua 1 plateaux multisports et 1 terrain de football en herbe à M'Tsangadoua		- €			- €	- €
Renovation des terrains de football en gazon synthétique + vestiaires			- €		1	3 500 000 €	3 500 000 €
Renovation des terrains de football en gazon naturel + Vestiaires + tribunes			- €			- €	- €
Rénovation des plateaux multisports			- €			- €	- €
Rénovation des plateaux avec couverture et vestiaires		1	3 500 000 €	plateaux multisports à Acoua		- €	3 500 000 €
Renovation de la piste d'athlétisme			- €			- €	- €
			- €			- €	- €
Politique de création						- €	
Gymnase			- €			- €	- €
Création d'un plateau sportif de plein air			- €			- €	- €
Plateaux sportifs couverts avec vestiaires			- €		1	3 500 000 €	3 500 000 €
Salles spécialisées			- €		1	1 800 000 €	1 800 000 €
Equipement en accès livre type skate park, parcours santé..		1	150 000 €		1	150 000 €	300 000 €
Terrain de football en herbe			- €			- €	- €
Terrain de football en synthétique			- €			- €	- €
Equipement athlétique (piste de 200 m)			- €			- €	- €
Création d'un bassin d'apprentissage "savoir nager"			- €			- €	- €
Base nautique			- €			- €	- €
Total		**2**	**3 650 000 €**		**4**	**8 950 000 €**	**12 600 000 €**
Nb habitants			5192			5192	5192
Investissement / habitant			703 €			1 724 €	2 427 €

Types d'équipements	Bandraboua						
	installations sportives communales ou intercommunales (hors équipements départementaux et rectorat)	installations à rénover ou créer prioritaire (5 ans)	Evaluation des coûts projets prioritaires (5 ans) HT	Observation	Nb installations à rénover ou créer à plus long terme	Evaluation des couts d'opérationà plus long terme HT	Cout Total HT
Politique de réhabilitation / amélioration des équipements							
Renovation des terrains de football en gazon naturel	1 plateaux sportif + 1 plateau polyvalent + 1 terrainnde football à Bandraboua 1 plateau polyvalent + 1 terrain de football à Dzoumogné		- €		3	2 400 000 €	2 400 000 €
Renovation des terrains de football en gazon synthétique + vestiaires		1	3 500 000 €	Terrain de football à Bandraboua		- €	3 500 000 €
Renovation des terrains de football en gazon naturel + Vestiaires + tribunes			- €			- €	- €
Rénovation des plateaux multisports		2	1 000 000 €	1 à Bandraboua et 1 à Dzou	2	1 000 000 €	2 000 000 €
Rénovation des plateaux avec couverture et vestiaires		1	3 500 000 €	1 à Dzoumogné	1	3 500 000 €	7 000 000 €
Renovation de la piste d'athlétisme			- €			- €	- €
			- €			- €	- €
Politique de création						- €	
Gymnase			- €			- €	- €
Création d'un plateau sportif de plein air			- €			- €	- €
Plateaux sportifs couverts avec vestiaires			- €			- €	- €
Salles spécialisées		1	1 800 000 €	1 à Dzoumogné	1	1 800 000 €	3 600 000 €
Equipement en accès livre type skate park, parcours santé..		2	300 000 €	1 à Bandraboua et 1 à Dzou	3	450 000 €	750 000 €
Terrain de football en herbe			- €			- €	- €
Terrain de football en synthétique			- €			- €	- €
Equipement athlétique (piste de 200 m)			- €			- €	- €
Création d'un bassin d'apprentissage "savoir nager"		1	1 000 000 €			- €	1 000 000 €
Base nautique			- €			- €	- €
Total			**11 100 000 €**			**9 150 000 €**	**20 250 000 €**
Nb habitants			13990			13990	13990
Investissement / habitant			793 €			654 €	1 447 €

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

Types d'équipements	Koungou						
	installations sportives communales ou intercommunales (hors équipements départementaux et rectorat)	installations à rénover ou créer prioritaire (5 ans)	Evaluation des coûts projets prioritaires (5 ans) HT	Observation	Nb installations à rénover ou créer à plus long terme	Evaluation des couts d'opérationà plus long terme HT	Cout Total HT
Politique de réhabilitation / amélioration des équipements							
Renovation des terrains de football en gazon naturel	1 terrain de football à Longoni 1 terrain de football à Kangani 1 terrain de football à Trévani 1 complexe sportif au collège (hall + salle polyvalente + Piste d'athlétisme + Plateau) + 1 plateau polyvalent + 1 terrain de football à Koungou 1 complexe sportif au collège (hall + Piste d'athlétisme + terrain de volley + Mur d'escalade) + 1 plateau polyvalent + 1 terrain de football + 1 terrain d'entrainement de football à Majicavo Koropa	1	800 000 €	Majicavo Koropa		- €	800 000 €
Renovation des terrains de football en gazon synthétique + vestiaires		1	3 500 000 €	Koungou	3	10 500 000 €	14 000 000 €
Renovation des terrains de football en gazon naturel + Vestiaires + tribunes			- €			- €	- €
Rénovation des plateaux multisports		2	1 000 000 €	1 à Koungou et 1 à Majicavo Koropa	2	1 000 000 €	2 000 000 €
Rénovation des plateaux avec couverture et vestiaires		1	3 500 000 €	Koungou	1	3 500 000 €	7 000 000 €
Renovation de la piste d'athlétisme			- €				- €
			- €			- €	- €
Politique de création						- €	
Gymnase		2	12 000 000 €		1	6 000 000 €	18 000 000 €
Création d'un plateau sportif de plein air		2	800 000 €		2	800 000 €	1 600 000 €
Plateaux sportifs couverts avec vestiaires		1	3 500 000 €		2	7 000 000 €	10 500 000 €
Salles spécialisées		1	1 800 000 €		2	3 600 000 €	5 400 000 €
Equipement en accès livre type skate park, parcours santé..		4	600 000 €		4	600 000 €	1 200 000 €
Terrain de football en herbe			- €			- €	- €
Terrain de football en synthétique			- €			- €	- €
Equipement athlétique (piste de 200 m)			- €			- €	- €
Création d'un bassin d'apprentissage "savoir nager"			- €		1	1 000 000 €	1 000 000 €
Base nautique			- €				- €
Total			**27 500 000 €**			**34 000 000 €**	**61 500 000 €**
Nb habitants			**32156**			**32156**	**32156**
Investissement / habitant			**855 €**			**1 057 €**	**1 913 €**

Types d'équipements	M'tsamboro						
	installations sportives communales ou intercommunales (hors équipements départementaux et rectorat)	installations à rénover ou créer prioritaire (5 ans)	Evaluation des coûts projets prioritaires (5 ans) HT	Observation	Nb installations à rénover ou créer à plus long terme	Evaluation des couts d'opérationà plus long terme HT	Cout Total HT
Politique de réhabilitation / amélioration des équipements							
Renovation des terrains de football en gazon naturel	1 complexe sportif au collège (salle polyvalente + Plateau EPS + piste d'athlétisme)+ 1 terrain de football à M'tsanboro 1 terrain de football + 1 plateau à Mtsahara 1 terrain nde football à Hamjago		- €		2	1 600 000 €	1 600 000 €
Renovation des terrains de football en gazon synthétique + vestiaires		1	3 500 000 €	M'tsamboro		- €	3 500 000 €
Renovation des terrains de football en gazon naturel + Vestiaires + tribunes			- €			- €	- €
Rénovation des plateaux multisports			- €		1	500 000 €	500 000 €
Rénovation des plateaux avec couverture et vestiaires		1	3 500 000 €	Mtsahara	1	3 500 000 €	7 000 000 €
Renovation de la piste d'athlétisme			- €				- €
			- €			- €	- €
Politique de création						- €	
Gymnase		1	7 000 000 €			- €	7 000 000 €
Création d'un plateau sportif de plein air			- €			- €	- €
Plateaux sportifs couverts avec vestiaires			- €			- €	- €
Salles spécialisées		1	1 800 000 €		1	1 800 000 €	3 600 000 €
Equipement en accès livre type skate park, parcours santé..		1	150 000 €		2	300 000 €	450 000 €
Terrain de football en herbe			- €			- €	- €
Terrain de football en synthétique			- €			- €	- €
Equipement athlétique (piste de 200 m)			- €			- €	- €
Création d'un bassin d'apprentissage "savoir nager"			- €			- €	- €
Base nautique			- €				- €
Total			**15 950 000 €**			**7 700 000 €**	**23 650 000 €**
Nb habitants			**7705**			**7705**	**7705**
Investissement / habitant			**2 070 €**			**999 €**	**3 069 €**

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

2.2.4 Communauté de Communes Petite Terre

Environ 30 000 habitants
18 M€ d'investissement identifiés à court terme

Types d'équipements	Dzaoudzi						
	installations sportives communales ou intercommunales (hors équipements départementaux et rectorat)	installations à rénover ou créer prioritaire (5 ans)	Evaluation des coûts projets prioritaires (5 ans) HT	Observation	Nb installations à rénover ou créer à plus long terme	Evaluation des couts d'opérationà plus long terme HT	Cout Total HT
Politique de réhabilitation / amélioration des équipements							
Renovation des terrains de football en gazon naturel			- €			- €	- €
Renovation des terrains de football en gazon synthétique + vestiaires		1	3 500 000 €	Labattoir	1	3 500 000 €	7 000 000 €
Renovation des terrains de football en gazon naturel + Vestiaires + tribunes			- €			- €	- €
Rénovation des plateaux multisports			- €			- €	- €
Rénovation des plateaux avec couverture et vestiaires		1	3 500 000 €	Labattoir	1	3 500 000 €	7 000 000 €
Renovation de la piste d'athlétisme	Court de tennis à Dzaoudi		- €		1		- €
	1 gymnase + 1 salle polyvalente		- €			- €	- €
Politique de création	(MJC) + 1 hall multisports + court de					- €	
Gymnase	tennis + 1 piste d'athlétisme + 2		- €			- €	- €
Création d'un plateau sportif de plein air	plateaux polyvalents + 1 terrain de		- €			- €	- €
Plateaux sportifs couverts avec vestiaires	football + 1 terrain d'enytrainement		- €			- €	- €
Salles spécialisées	de football à Labattoir	1	1 800 000 €		1	1 800 000 €	3 600 000 €
Equipement en accès livre type skate park, parcours santé..		2	300 000 €		2	300 000 €	600 000 €
Terrain de football en herbe			- €			- €	- €
Terrain de football en synthétique			- €			- €	- €
Equipement athlétique (piste de 200 m)			- €			- €	- €
Création d'un bassin d'apprentissage "savoir nager"		1	1 000 000 €			- €	1 000 000 €
Base nautique			- €				- €
Total			**10 100 000 €**			**9 100 000 €**	**19 200 000 €**
Nb habitants			**17831**			**17831**	**17831**
Investissement / habitant			**566 €**			**510 €**	**1 077 €**

Types d'équipements	Pamandzi						
	installations sportives communales ou intercommunales (hors équipements départementaux et rectorat)	installations à rénover ou créer prioritaire (5 ans)	Evaluation des coûts projets prioritaires (5 ans) HT	Observation	Nb installations à rénover ou créer à plus long terme	Evaluation des couts d'opérationà plus long terme HT	Cout Total HT
Politique de réhabilitation / amélioration des équipements							
Renovation des terrains de football en gazon naturel			- €			- €	- €
Renovation des terrains de football en gazon synthétique + vestiaires		1	3 500 000 €	Pamandzi		- €	3 500 000 €
Renovation des terrains de football en gazon naturel + Vestiaires + tribunes			- €			- €	- €
Rénovation des plateaux multisports			- €			- €	- €
Rénovation des plateaux avec couverture et vestiaires			- €			- €	- €
Renovation de la piste d'athlétisme	1 gymnase + 1 halle couverte		- €		1	1 600 000 €	1 600 000 €
	multisports + 1 salle polyvalente + 1		- €			- €	- €
Politique de création	boulodrome + court de tennis + 1					- €	
Gymnase	piste d'athlétisme + 2 plateaux		- €			- €	- €
Création d'un plateau sportif de plein air	polyvalents + 1 skate park + 1		- €			- €	- €
Plateaux sportifs couverts avec vestiaires	terrain de football + 1 terrrain	1	3 500 000 €			- €	3 500 000 €
Salles spécialisées	d'entrainement de football à		- €			- €	- €
Equipement en accès livre type skate park, parcours santé..	Pamandzi	2	300 000 €		3	450 000 €	750 000 €
Terrain de football en herbe			- €			- €	- €
Terrain de football en synthétique			- €		1	1 600 000 €	1 600 000 €
Equipement athlétique (piste de 200 m)			- €			- €	- €
Création d'un bassin d'apprentissage "savoir nager"		1	1 000 000 €			- €	1 000 000 €
Base nautique			- €				- €
Total			**8 300 000 €**			**3 650 000 €**	**11 950 000 €**
Nb habitants			**11442**			**11442**	**11442**
Investissement / habitant			**725 €**			**319 €**	**1 044 €**

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

2.2.5 Communauté de commune Sud de Mayotte

Environ 30 000 habitants
30 M€ d'investissement identifiés à court terme

Types d'équipements	Bandrélé						
	installations sportives communales ou intercommunales (hors équipements départementaux et rectorat)	installations à rénover ou créer prioritaire (5 ans)	Evaluation des coûts projets prioritaires (5 ans) HT	Observation	Nb installations à rénover ou créer à plus long terme	Evaluation des couts d'opérationà plus long terme HT	Cout Total HT
Politique de réhabilitation / amélioration des équipements							
Renovation des terrains de football en gazon naturel		1	800 000 €		3	2 400 000 €	3 200 000 €
Renovation des terrains de football en gazon synthétique + vestiaires		1	3 500 000 €			- €	3 500 000 €
Renovation des terrains de football en gazon naturel + Vestiaires + tribunes			- €			- €	- €
Rénovation des plateaux multisports	1 plateau polyavalent + 1 terrain de football + 1 terrain de prétanque à Bandrélé	1	500 000 €		3	1 500 000 €	2 000 000 €
Rénovation des plateaux avec couverture et vestiaires		1	3 500 000 €		1	3 500 000 €	7 000 000 €
Renovation de la piste d'athlétisme	1 terrain d'entrainement de football à Bambo-Est		- €				- €
			- €			- €	- €
Politique de création	1 terrain de football à Dapani					- €	
Gymnase	1 terrain de football à Nyambadao		- €			- €	- €
Création d'un plateau sportif de plein air	1 terrain de volley (MJC) + 1 terrain de volley + 1 terrain de football à M'Tsamoudou	2	800 000 €		2	800 000 €	1 600 000 €
Plateaux sportifs couverts avec vestiaires			- €			- €	- €
Salles spécialisées		1	1 800 000 €		1	1 800 000 €	3 600 000 €
Equipement en accès livre type skate park, parcours santé..	1 plateau sportif et 1 dojo au sein du collège		- €			- €	- €
Terrain de football en herbe			- €			- €	- €
Terrain de football en synthétique			- €			- €	- €
Equipement athlétique (piste de 200 m)			- €			- €	- €
Création d'un bassin d'apprentissage "savoir nager"			- €		1	1 000 000 €	1 000 000 €
Base nautique			- €				- €
Total			10 900 000 €			11 000 000 €	21 900 000 €
Nb habitants			10282			10282	10282
Investissement / habitant			1 060 €			1 070 €	2 130 €

Types d'équipements	Bouéni						
	installations sportives communales ou intercommunales (hors équipements départementaux et rectorat)	installations à rénover ou créer prioritaire (5 ans)	Evaluation des coûts projets prioritaires (5 ans) HT	Observation	Nb installations à rénover ou créer à plus long terme	Evaluation des couts d'opérationà plus long terme HT	Cout Total HT
Politique de réhabilitation / amélioration des équipements							
Renovation des terrains de football en gazon naturel		1	800 000 €	Hagnoundrou	4	3 200 000 €	4 000 000 €
Renovation des terrains de football en gazon synthétique + vestiaires		1	3 500 000 €	Bouéni		- €	3 500 000 €
Renovation des terrains de football en gazon naturel + Vestiaires + tribunes			- €			- €	- €
Rénovation des plateaux multisports	1 terrain de football + 1 plateau polyvalent à Bouéni	1	500 000 €	Mouanatridi	3	1 500 000 €	2 000 000 €
Rénovation des plateaux avec couverture et vestiaires			- €		1	3 500 000 €	3 500 000 €
Renovation de la piste d'athlétisme	1 plateau polyvalent à M'Bouanatsa		- €				- €
	1 plateau polyvalent à Mouanatridi		- €			- €	- €
Politique de création	1 terrain de football + 1 terrain de voolley à M'Zouazia					- €	
Gymnase			- €			- €	- €
Création d'un plateau sportif de plein air	1 terrain de football à boundrouni		- €			- €	- €
Plateaux sportifs couverts avec vestiaires	1 terrain de football + 1 base nautique à Hagnoundrou		- €			- €	- €
Salles spécialisées			- €			- €	- €
Equipement en accès livre type skate park, parcours santé..	1 plateau polyvalent au collège + 1 terrain de football à Bambo Ouest		- €			- €	- €
Terrain de football en herbe			- €			- €	- €
Terrain de football en synthétique			- €			- €	- €
Equipement athlétique (piste de 200 m)			- €			- €	- €
Création d'un bassin d'apprentissage "savoir nager"			- €			- €	- €
Base nautique			- €		1	8 000 000 €	8 000 000 €
Total			4 800 000 €			8 200 000 €	13 000 000 €
Nb habitants			6189			6189	6189
Investissement / habitant			776 €			1 325 €	2 101 €

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

Types d'équipements	Chirongui						
	installations sportives communales ou intercommunales (hors équipements départementaux et rectorat)	installations à rénover ou créer prioritaire (5 ans)	Evaluation des coûts projets prioritaires (5 ans) HT	Observation	Nb installations à rénover ou créer à plus long terme	Evaluation des couts d'opérationà plus long terme HT	Cout Total HT
Politique de réhabilitation / amélioration des équipements							
Renovation des terrains de football en gazon naturel	1 salle de musculation + 1 plateau polyvalent + 1 terrain de football à Chirongui 1 terrain de football à Malamani 1 terrain de football + 1 terrain d'entrainement de football à Miréréni 1 plateau polyvalent + 1 terrain de football à Poroani 1 salle polyvalente (MJC) + 1 plateau polyvalent à Tsinkoura		- €		1	800 000 €	800 000 €
Renovation des terrains de football en gazon synthétique + vestiaires		1	3 500 000 €	Chirongui		- €	3 500 000 €
Renovation des terrains de football en gazon naturel + Vestiaires + tribunes			- €			- €	- €
Rénovation des plateaux multisports		1	500 000 €	Tsimkoura	2	1 000 000 €	1 500 000 €
Rénovation des plateaux avec couverture et vestiaires			- €		1	3 500 000 €	3 500 000 €
Renovation de la piste d'athlétisme			- €				- €
			- €			- €	- €
Politique de création						- €	
Gymnase			- €			- €	- €
Création d'un plateau sportif de plein air		1	400 000 €			- €	400 000 €
Plateaux sportifs couverts avec vestiaires		1	3 500 000 €		1	3 500 000 €	7 000 000 €
Salles spécialisées			- €		1	1 800 000 €	1 800 000 €
Equipement en accès livre type skate park, parcours santé..		2	300 000 €		1	150 000 €	450 000 €
Terrain de football en herbe			- €			- €	- €
Terrain de football en synthétique			- €		1	1 600 000 €	1 600 000 €
Equipement athlétique (piste de 200 m)			- €			- €	- €
Création d'un bassin d'apprentissage "savoir nager"		1	1 000 000 €		1	1 000 000 €	2 000 000 €
Base nautique			- €				- €
Total			**9 200 000 €**			**13 350 000 €**	**22 550 000 €**
Nb habitants			**8920**			**8920**	**8920**
Investissement / habitant			**1 031 €**			**1 497 €**	**2 528 €**

Types d'équipements	Kani-Kéli						
	installations sportives communales ou intercommunales (hors équipements départementaux et rectorat)	installations à rénover ou créer prioritaire (5 ans)	Evaluation des coûts projets prioritaires (5 ans) HT	Observation	Nb installations à rénover ou créer à plus long terme	Evaluation des couts d'opérationà plus long terme HT	Cout Total HT
Politique de réhabilitation / amélioration des équipements							
Renovation des terrains de football en gazon naturel	1 salle de danse + 1 plateau polyvalent + 1 terrain de volley + 1 terrain de football à Kani-Kéli 1 plateau polyvalent + 1 terrain de football à Chougui 1 salle de danse + 1 plateau polyvalent + 1 terrain de football à Kani-Bé 1 plateau polyvalent + 1 terrain d'entrainement de football à Mbouini 1 plateau polyvalent + 1 terrain de football à Mronabéja 1 terrainn de football à Passi-Kéli	2	1 600 000 €	Kani-Kéli et Kani-B	2	1 600 000 €	3 200 000 €
Renovation des terrains de football en gazon synthétique + vestiaires			- €			- €	- €
Renovation des terrains de football en gazon naturel + Vestiaires + tribunes			- €			- €	- €
Rénovation des plateaux multisports		1	500 000 €	Kani-Kéli	2	1 000 000 €	1 500 000 €
Rénovation des plateaux avec couverture et vestiaires		1	3 500 000 €	Kani-Bé	1	3 500 000 €	7 000 000 €
Renovation de la piste d'athlétisme			- €				- €
			- €			- €	- €
Politique de création						- €	
Gymnase			- €			- €	- €
Création d'un plateau sportif de plein air			- €			- €	- €
Plateaux sportifs couverts avec vestiaires			- €			- €	- €
Salles spécialisées			- €			- €	- €
Equipement en accès livre type skate park, parcours santé..		1	150 000 €		2	300 000 €	450 000 €
Terrain de football en herbe			- €			- €	- €
Terrain de football en synthétique			- €			- €	- €
Equipement athlétique (piste de 200 m)			- €			- €	- €
Création d'un bassin d'apprentissage "savoir nager"			- €			- €	- €
Base nautique			- €			- €	- €
Total			**5 750 000 €**			**6 400 000 €**	**12 150 000 €**
Nb habitants			**5507**			**5507**	**5507**
Investissement / habitant			**1 044 €**			**1 162 €**	**2 206 €**

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

2.3 Objectif 2 : intégrer les enjeux de gestion, d'entretien maintenance et de sécurité pour assurer la pérennité des équipements créés et rénovés.

La création et la mise à niveau d'équipements sportifs suppose de réfléchir et de prévoir en amont les moyens humains et techniques nécessaires à l'entretien, la sécurité et l'animation des lieux.
Trop souvent, les équipements mahorais souffrent d'un manque d'entretien et de gardiennage qui nuit au développement des pratiques.

Au niveau des équipements départementaux exploités actuellement par l'ODS, un effectif de 18 agents exploite les structures.
Avec les projets importants de rénovation et de création engagés par le Département, les moyens devront être très largement augmentés pour l'animation, la gestion, l'entretien et la sécurisation des sites, en lien avec le programme d'investissement décrit dans l'objectif 1.

Au niveau des communes qui exploitent aujourd'hui la plupart des autres équipements, les services des sports sont souvent inexistants ou pas assez structurés. L'entretien est confié aux services techniques et le gardiennage fait défaut.
En lien avec les manques répertoriés dans l'objectif 1, il sera nécessaire d'augmenter fortement ses moyens humains pour permettre la pérennité et le développement des équipements rénovés ou créés.
Les Communes souvent endettées ne pourront pas, à elles seules, assumer cette charge, d'autant que la dotation ne correspond souvent pas à l'augmentation de population réelle.
Une prise de compétence plus large du sport au niveau des EPCI permettrait des économies d'échelle, associée au recours aux emplois aidés déjà présents dans les collectivités. Il faudra mettre en œuvre des plans de formation, en lien avec un accès à l'emploi sur des postes d'entretien, maintenance et sécurité.

Les actions de cet objectif sont les suivantes :

3) Identifier et budgéter les besoins humains liés projets de rénovation et de création d'équipement sportif par le département et géré par l'ODS.

4) Conditionner les aides aux communes et EPCI pour l'investissement à un plan de gestion et de sécurisation des équipements créés ou rénovés. Bonifier le taux d'aide quand il y aura création de postes d'entretien, de gardiennage ou d'animation.

5) Mettre en place, en lien avec la direction de la formation, en plus du plan dans le domaine sportif, des modules sur l'entretien et la maintenance des équipements sportifs et des espaces verts.

6) Proposer en lien avec la Direction du développement économique, un « groupement d'achat » pour les agrées et les équipements d'entretien importés.

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

<table>
<tr><td colspan="2">Action 3 : identifier les besoins humains liés projets de rénovation et de création d'équipement sportif par le département et géré par l'ODS.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Objectifs : Prévoir et anticiper les besoins en personnel de coordination, d'animation, d'entretien maintenance des équipements programmés dans l'objectif 1.</td></tr>
<tr><td>Bénéficiaires
Le Département et l'ODS</td><td>Zone géographique concernée
Implantation des équipements et projets du Département</td></tr>
<tr><td>Modalité</td><td>Condition de mise en œuvre</td></tr>
<tr><td>✓ Affiner en fonction de l'avancement des projets du Département les besoins nécessaires pour une gestion efficace et pérenne (le tableau page suivante fourni une première hypothèse)
✓ Anticiper les procédures de recrutement et de formation, en lien avec la RH
✓ Anticiper les besoins de financement</td><td>• Affiner l'organigramme avec l'ODS pour les fonctions support et par équipement ou projet
• Etablir les fiches de postes et leur plan de financement
• Prioriser les projets les plus engagés et les gros projets nécessitants un personnel important et diversifié (centre sportif de haut niveau, piscine)
• Réfléchir à des modes de gestion en Délégation de Service Public pour certains équipements très spécifiques comme la piscine
✓ A noter que le projet d'ARENA n'est plus de la compétence de la direction des sports.</td></tr>
<tr><td>Cadre règlementaire d'intervention du département
Article. L.1111-4 CGCT « les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier »</td><td>Condition de succès
Identifier les besoins par projet mais également les besoins supports qui devront être développés par rapport à l'existant.</td></tr>
<tr><td>Pilotage
Département et ODS</td><td>Contributeurs
Etat, Département, ODS.</td></tr>
<tr><td>Moyens financiers</td><td>Moyen humain</td></tr>
<tr><td>A terme pour l'ODS et Direction des sports, environ de 6 M€ de masse salariale</td><td>A terme, sur l'ensemble des équipements programmés les besoins seraient au total de 163 postes au lieu des 18 actuels mais la montée en puissance sera progressive</td></tr>
<tr><td>Calendrier de mise en œuvre et suivi</td><td>Indicateur d'évaluation</td></tr>
<tr><td>2023 à 2033 en fonction de l'avancement des projets.</td><td>• Nombre de postes crées.
• Nombre d'équipements</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

Hypothèse des postes à prévoir au niveau de l'ODS pour les équipements départementaux existants et les fonctions supports (source diagnostic) :

Postes	ODS actuel	fonctions support supplémentaires	STRUCTURES EXISTANTES					
			Stade Cavani	stade Chiconi	stade Pamandzi	Gymnase Cavani	Gymnase Labattoir	Gymnase Pamandzi
Direction et Responsable des équipements sportifs	3	1						
Secrétariat	1							
Comptable / régie		1						
Responsable maintenance / entretien		1						
Chargé de projet d'investissement		1						
Agents gros entretien		1						
Responsable de site		tableau par équipement	1	1	1		1	1
Gardien de site / entretien	16		8	4	2	2	1	1
Personnel de nettoyage			4		2		2	2
Agents de maintenance								
Responsable accueil			1					
Agents d'accueil								
Chef de bassins								
MNS								
Surveillant de baignade								
Responsable restauration								
Responsable cuisiniers								
Cuisiniers								
Agents de service et nettoyage								
Responsable communication / évènementiel								
Chargé de communication / évènementiel								
Electricien								
Total	**20**	**5**	**14**	**5**	**5**	**2**	**4**	**4**

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

Hypothèse des postes à prévoir à moyen terme au niveau de l'ODS pour les équipements nouveaux de maitrise d'ouvrage départementale (source diagnostic) :

Postes	PROJETS												Total tous équipements
	Centre Formation du Haut Niveau Miremeni	Gymnase de Chirongui (Sud) Mirériéni	DOJO Labattoir	Piscine Olympique Départemental Mamoudzou	Stade de Mtsamboro	Stade du sud Kani-Kéli	Gymnase M'Tsangamouji	Gymnase de Sada	Dojo Koungou	Salle polyvalente du centre_Aréna	Gymnase Golden godra Chiconi	Gymnase départemental du Nord Acoua	
Direction et Responsable des équipements sportifs										PM (hors ODS)			4
Secrétariat				1									2
Comptable / régie				1									2
Responsable maintenance / entretien													1
Chargé de projet d'investissement													1
Agents gros entretien													1
Responsable de site	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1		28
Gardien de site / entretien	8	3	1	6	3	3	3	3	3		3	2	56
Personnel de nettoyage	4	1	2	6	1	1	1	1	1		1		29
Agents de maintenance	2			3									5
Responsable accueil	1			1									3
Agents d'accueil	2			3									5
Chef de bassins				1									1
MNS				7									7
Surveillant de baignade				7									7
Responsable restauration	1												1
Responsable cuisiniers	1												1
Cuisiniers	4												4
Agents de service et nettoyage	4												4
Responsable communication / évènementiel													0
Chargé de communication / évènementiel				1									1
Electricien													0
Total	**28**	**5**	**4**	**38**	**5**	**5**	**5**	**5**	**5**		**5**	**2**	**163**

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

<table>
<tr><td colspan="2">Action 4 : Conditionner les aides aux communes et EPCI pour l'investissement à un plan de gestion et de sécurisation des équipements créés ou rénovés. Bonifier le taux d'aide quand il y aura création de postes d'entretien, de gardiennage ou d'animation.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Objectifs : Améliorer la qualité, l'entretien et la sécurisation de l'offre en matière d'équipements sportifs sur le territoire mahorais au service du développement du sport pour tous : scolaire, associatif et libre.</td></tr>
<tr><td>Bénéficiaires
Les communes et EPCI</td><td>Zone géographique concernée
Tout le territoire</td></tr>
<tr><td>Modalité</td><td>Condition de mise en œuvre</td></tr>
<tr><td>✓ Mise en place de convention de financement plus exigeante en termes de pérennité de fonctionnement des équipements créés ou rénovés.
✓ Inciter à la prise de compétence sport des EPCI pour mutualiser les postes sur plusieurs communes.</td><td>• Conditionner les aides accordées à l'existence d'un plan de gestion et de maintenance de l'équipement créé ou rénové indiquant :
○ Les conditions d'accès en garantissant l'équité pour tous les publics
○ Les conditions d'entretien avec précisions des moyens techniques et en personnel affectés
○ Les conditions de sécurisation (gardiennage) et d'éclairage.
○ Abonder les projets de compétence EPCI sur le fonctionnement des équipements.</td></tr>
<tr><td>Cadre règlementaire d'intervention du département
Article. L.1111-4 CGCT « les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier »</td><td>Condition de succès
La cellule d'accompagnement des projets au sein du Département doit avoir un pouvoir de contrôle après la réalisation des projets.
Privilégier les projets où les collectivités ont les capacités d'entretien et de sécurisation et encourager à ce titre la prise de compétence des intercommunalités (mutualisation des moyens).
Favoriser l'implication des clubs utilisateurs dans l'entretien des équipements.</td></tr>
<tr><td>Pilotage
Département (DSTD + DJS)</td><td>Contributeurs
Etat, Communautés de communes, communes, ODS, CROS, Ligues, Comités et AMO</td></tr>
<tr><td>Moyens financiers</td><td>Moyen humain</td></tr>
<tr><td>Conseil Départemental, DRAJES, état (ministères des sports et Outre-Mer) ANS,
Accompagnement au niveau du CD.
Voir Annexe page suivante par commune pour le nombre de postes à créer et le coût estimatif.</td><td>Identifier un chargé de projets territorialisé au sein du Conseil Départemental</td></tr>
<tr><td>Calendrier de mise en œuvre et suivi</td><td>Indicateur d'évaluation</td></tr>
<tr><td>2023 à 2033 et davantage pour la pérennité des équipements.</td><td>• Suivi des réalisations pour la maintenance et la sécurisation et l'accès aux différents publics.</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

Le tableau ci-dessous présente une estimation des besoins en personnel identifiés par commune à travers les données du diagnostic en tenant compte de la population, du nombre de villages et d'équipements sportifs.

Cet objectif correspond aux besoins quand tous les équipements nécessaires seront créés et rénovés

Nous sommes conscients, compte tenu de l'ampleur des besoins, que cet objectif ne pourra pas être réalisé à court terme, mais il reste une feuille de route intéressante pour la planification.

Une mutualisation au niveau des intercommunalité peut aussi être une piste de réflexion intéressante.

COMMUNES DU TERRITOIRE DE MAYOTTE	Acoua	Bandraboua	Bandrélé	Bouéni	Chiconi	Chirongui
Population de la commune	5192	13989	10282	6189	8295	8920
Nombre de villages	2	5	7	7	2	6
Nombre de divisions scolaires 2022	101	182	145	71	125	183
Nombre d'associations sportives 2022	9	15	16	14	16	13
Personnels communaux globaux 2022	nc	nc	120	171	150	nc
Nombre d'installations sportives 2022	4	9	6	15	9	9
Existence d'un service des sports 2022	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Situation actuelle (source entretiens réalisés dans le cadre du diagnostic)	Pas de service des sports et jeunesse 1 technicien du service technique s'occupe de l'entretien Pas de gardien	1 directeur culture sport 6 animateurs interviennent dans les écoles Entretien par service technique Pas de gardien	Pas de service sports et jeunesse mais création en cours Entretien par service technique 1 agent assure le suivi des associations et subventions Pas de gardien	Pas de service sports et jeunesse 1 animateur qui intervient dans les installations Entretien par service technique Pas de gardien	Pas de service sports et jeunesse (réflexion en cours) Pas d'animateur Pas de gardien	Pas de service sports et jeunesse Entretien par service technique Le suivi des associations et subventions est assuré par la vie associative Pas de gardien
Organigramme idéal préconisé						
Directeur / responsable des services	0,25	1	0,25	1	0,5	0,5
Responsable des équipements	0,25	0,25	0,25	0,25	0,5	0,5
Responsable évènements	0,25	0,25	0,25	0,25	0,5	0,5
Responsable animation / associations	0,25	0,5	0,5	0,25	0,5	0,5
Assistant / secrétaire	1	1	1	1	1	1
Educateurs territoriaux des APS	3	6	5	3	4	5
Agents de maintenance	2	4	4	2	2	4
Agents d'entretien	3	6	6	3	3	6
Gardiens d'installations (2 par village)	4	10	12	14	4	14
Total	14	29	29,25	24,75	16	32
Total chargé (coût pour la collectivité)	534 325 €	1 115 550 €	1 094 575 €	946 300 €	626 650 €	1 207 650 €
Nouvelle masse salariale avec chiffres 2020	3 528 325 €	6 434 550 €	6 602 575 €	3 279 300 €	4 146 650 €	5 846 650 €
% masse salariale des besoins sportifs	15,14%	17,34%	16,58%	28,86%	15,11%	20,66%
Masse salariale collectivité 2020	2 994 000 €	5 319 000 €	5 508 000 €	2 333 000 €	3 520 000 €	4 639 000 €

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

COMMUNES DU TERRITOIRE DE MAYOTTE	Dembéni	Dzaoudzi	Kani-Kéli	Koungou	Mamoudzou	Mtsamboro
Population de la commune	15848	17831	5507	32156	71437	7705
Nombre de villages	5	2	6	6	9	3
Nombre de divisions scolaires 2022	182	228	51	423	1513	159
Nombre d'associations sportives 2022	11	12	10	60	57	7
Personnels communaux globaux 2022	nc	nc	nc	435	1080	nc
Nombre d'installations sportives 2022	10	4	0	26	17	6
Existence d'un service des sports 2022	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Situation actuelle (source entretiens réalisés dans le cadre du diagnostic)	Réflexion sur la création d'OMS (office municipal des sports) Service des sports en création 7 animateurs Pas de gardien	Une direction des sports avec étude de mutualiser avec la culture 5 agents Entretien assuré par le service des sports Pas de gardien	Pas de direction des sports 2 animateurs Suivi des associations et subventions par la vie associative Entretien assuré par le service technique et prestations extérieures Pas de gardien	Existence d'une direction des sports 4 agents dont 2 animateurs Entretien assuré par le service technique Pas de gardiennage	Existence d'une direction des sports 18 agents (volonté d'avoir un agent chaque city stade) Entretien, gestion et animation assurés par le service des sports Agents mobilisés dans les quartiers pour la surveillance des équipements	Pas de direction des sports 3 agents et 10% du DGS Pas de gardien
Organigramme idéal préconisé						
Directeur / responsable des services	1	1	0,25	1	1	0,5
Responsable des équipements	0,5	1	0,25	2	2	0,5
Responsable évènements	0,5	1	0,25	2	2	0,5
Responsable animation / associations	1	1	0,25	1	2	0,5
Assistant / secrétaire	1	1	1	1	2	1
Educateurs territoriaux des APS	8	10	3	17	35	4
Agents de maintenance	4	6	2	8	12	2
Agents d'entretien	6	6	3	8	14	3
Gardiens d'installations (2 par village)	10	4	12	12	30	6
Total	32	31	22	52	100	18
Total chargé (coût pour la collectivité)	1 241 800 €	1 227 300,00 €	822 325 €	2 041 300 €	3 864 300 €	698 650 €
Nouvelle masse salariale avec chiffres 2020	8 954 800 €	10 413 300,00 €	3 845 325 €	12 002 300 €	33 803 300 €	5 754 650 €
% masse salariale des besoins sportifs	13,87%	11,79%	21,39%	17,01%	11,43%	12,14%
Masse salariale collectivité 2020	7 713 000 €	9 186 000 €	3 023 000 €	9 961 000 €	29 939 000 €	5 056 000 €

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

COMMUNES DU TERRITOIRE DE MAYOTTE	M'Tsangamouji	Ouangani	Pamandzi	Sada	Tsingoni
Population de la commune	6432	10 200	11442	11156	13934
Nombre de villages	3	5	1	2	4
Nombre de divisions scolaires 2022	76	103	119	136	145
Nombre d'associations sportives 2022	11	9	16	16	16
Personnels communaux globaux 2022	120	180	140	200	nc
Nombre d'installations sportives 2022	14	10	9	5	9
Existence d'un service des sports 2022	Non	Non	Non	Oui	Non
Situation actuelle (source entretiens réalisés dans le cadre du diagnostic)	Pas de direction des sports Le service politique de la ville assure le suivi des associations et des subventions Entretien assuré par le service technique Pas de gardien	Pas de direction des sports Le service politique de la ville assure le suivi des associations et des subventions Entretien assuré par le service technique Pas de gardien	Direction des sports en cours de constitution Présence d'un OMS (office municipal des sports) qui assure l'entretien Pas de gardien	Existence d'une direction des sports, jeunesse, culture 9 agents dont 4 animateurs Entretien assuré par le service technique Pas de gardien	Pas de direction des sports Présence d'un OMS (office municipal des sports) qui assure l'entretien et animation Pas de gardien
Organigramme idéal préconisé					
Directeur / responsable des services	0,25	1	1	1	1
Responsable des équipements	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
Responsable évènements	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
Responsable animation / associations	0,25	0,5	0,5	0,5	0,5
Assistant / secrétaire	1	1	1	1	1
Educateurs territoriaux des APS	3	5	4	4	6
Agents de maintenance	2	4	4	4	4
Agents d'entretien	3	6	6	6	6
Gardiens d'installations (2 par village)	6	10	2	4	8
Total	16	28	19	21	27
Total chargé (coût pour la collectivité)	606 325 €	1 074 550 €	745 550 €	817 550 €	1 043 550 €
Nouvelle masse salariale avec chiffres 2020	4 920 325 €	5 456 550 €	9 091 550 €	6 502 550 €	8 491 550 €
% masse salariale des besoins sportifs	12,32%	19,69%	8,20%	12,57%	12,29%
Masse salariale collectivité 2020	4 314 000 €	4 382 000 €	8 346 000 €	5 685 000 €	7 448 000 €

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

Action 5 : Mettre en place, en lien avec la direction de la formation, en plus du plan dans le domaine sportif, des modules sur l'entretien et la maintenance des équipements sportifs et des espaces verts.	
Objectifs : Accompagner les opérateurs publics et privés dans leur démarche de mise en œuvre de l'entretien et de maintenance des équipements sportifs	
Bénéficiaires Les communes Les EPCI Tous les intervenants concernés	Zone géographique concernée Tout le territoire
Modalité	Condition de mise en œuvre
✓ Favoriser la mise en œuvre de formations qualifiantes dans le domaine de l'entretien des équipements sportifs et des espaces verts (pour l'entretien des chemins de randonnées notamment) Ce type de formation n'est pas mise en place actuellement par le Service Départemental de la Formation.	✓ Identifier les manques à partir du tableau de recensement des besoins en personnel identifiés ✓ Mettre en place des modules de formation avec la Direction de la formation au niveau du Département et les autres instances. ✓ Cibler en priorité les publics éloignés de l'emploi.
Cadre règlementaire d'intervention du département CGCT « le département a compétence pour promouvoir les solidarités, la cohésion territoriale » Les actions de formation peuvent faire référence à cette compétence ou aux compétences en formation professionnelle de la Région.	Condition de succès Préparer des modules adaptés dans leur contenu et leur durée avec les besoins référencés • Au niveau de l'ODS pour les équipements gérés par le Département • Au niveau des communes et EPCI pour les autres équipements. Collaboration étroite avec le Service de la formation.
Pilotage Département service formation professionnelle et continue.	Contributeurs Centre de gestion de la fonction publique territoriale, CNFPT
Moyens financiers	Moyen humain
CNFPT	Conseil Départemental (service formation), centre de gestion
Calendrier de mise en œuvre et suivi	Indicateur d'évaluation
2023 à 2033	• Nombre de formations réalisées • Nombre de personnels formés. • Nombre d'emplois créés.

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

Action 6 : Proposer en lien avec la Direction du développement économique, un « groupement d'achat » pour les agrées et les équipements d'entretien importés. Contribution fiche CCI

Objectifs : Le Groupement d'achat piloté par la CCI Mayotte en lien avec la DDEI, aura pour mission de recenser l'ensemble des besoins en équipements sportifs du territoire, de bénéficier de tarifs défiant toute concurrence de la part des fournisseurs, d'importer les équipements sportifs, afin de répondre à la carence, et de les dispatcher au profit du Rectorat, des clubs sportifs, des associations sportives, l'ensemble des collectivités territoriales de Mayotte.

Bénéficiaires	Zone géographique concernée
Les communes Les EPCI Le rectorat Le département pour ses équipements.	Tout le territoire
Modalité	**Condition de mise en œuvre**
✓ Mettre en place, « groupement d'achat » afin de bénéficier de meilleurs tarifs pour l'acquisition de matériel, le plus souvent importés. ✓ Associer tous les acteurs	✓ Bénéficier de meilleurs tarifs pour l'acquisition des matériel sportifs pour l'ensemble du territoire mahorais ; ✓ Identifier les matériels nécessaires par type d'équipements sportifs ; ✓ Quantifier les besoins pour évaluer le volume pour les communes, les EPCI, les clubs et les associations sportives ; ✓ Permettre aux gestionnaires d'équipements sportifs de s'équiper dans des conditions optimisées en matériels ; ✓ Repérer les fournisseurs et négocier les tarifs.
Cadre règlementaire d'intervention du département Code général des collectivités territoriales stipule que le conseil régional « a compétence pour promouvoir le développement économique » (article L.4221-1),	Condition de succès Favoriser les contacts et les échanges entre les différents exploitants pour permettre la mutualisation.
Pilotage Le projet du Groupement d'achat de Mayotte sera porté par le Pôle Entreprises et Territoires de la CCI Mayotte	Contributeurs ✓ DDEI ; ✓ Le GIP Europe à Mayotte ; ✓ Le rectorat ✓ Les EPCI et les communes ; ✓ Les clubs sportifs
Moyens financiers	**Moyen humain**
✓ Etude de faisabilité pour 120 k€ ; ✓ Acquisition du foncier («1 à 2 ha) pour 3 M€ ; ✓ Hangar d'exploitation pour 5 M€ ; ✓ Achat d'équipements sportif pour 92 M€	Personnel CCI
Calendrier de mise en œuvre et suivi	**Indicateur d'évaluation**
2023 : conception à 2025 réalisation	• Nombre d'achat réalisé par le groupement.

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

2.4 Objectif 3 : favoriser la pratique de l'activité physique et du sport santé. Utiliser le sport à des fins pédagogiques et éducatives, favoriser l'inclusion.

Nota : les actions de création d'équipements sportifs font partie des actions de l'objectif 1
En métropole 1 français sur 2 est en situation d'obésité (17% de la population) ou de surpoids (31%). 87% des 11-17 ans bougent moins d'une heure par jour, Pour 80% des enfants, les cours d'éducation physique et sportive à l'école sont la source d'activité physique la plus importante.
Bien qu'il n'existe pas de données fiabilisées sur Mayotte, la situation y serait encore plus préoccupante avec 52% des hommes et 79% des femmes en surpoids, et 10% de diabétique.
Donner envie aux mahorais et surtout aux enfants et adolescents de pratiquer une activité physique et sportive devient un enjeu de santé publique.

L'augmentation des équipements sur le territoire pour palier à la forte carence permettra de favoriser l'accès à la pratique, notamment pour les scolaires dans le cadre des activités d'EPS.
Pour compléter la pratique en milieu scolaire et faut encourager l'ouverture souvent trop limitée des équipements aux pratiques en club ou en pratique libre.
Le milieu associatif mahorais, avec plus de 330 clubs est dynamique et doit être l'un des piliers pour permettre de répondre à cet objectif mais les moyens d'encadrement et les compétences sont parfois limités.
Dans les équipements, il manque souvent de points d'eau, de vestiaires, d'éclairage et de système de sécurité pour les rendre disponibles à une pratique élargie.

Depuis plusieurs années, les élus en charge du sport des collectivités locales sont témoins de l'évolution des modalités d'usage des activités physiques et sportives de la part de leurs concitoyens, s'exprimant en particulier par une pratique libre et autonome dans de nouveaux types d'équipements sportifs et par une appropriation grandissante de l'espace public comme « terrain de jeux ».
Le développement du sport pour tous doit aussi permettre une accessibilité accrue pour les personnes en situation de handicaps et réduire toutes les inégalités y compris entre les hommes et les femmes pour l'accès à la pratique.

Les actions proposées seraient les suivantes :

7) Contractualisation avec le Rectorat pour ouvrir davantage les installations aujourd'hui peu accessibles (20% des équipements sportif au sein des collèges) et veiller au maintien de la qualité du parc scolaire.
8) Soutenir et accompagner les projets d'acteurs sportifs, associatifs ou socio-sportifs utilisant le sport à des fins éducatives, de sport santé et développant la pratique féminine.
9) Favoriser la présence d'éducateurs dans les établissements sportifs mahorais et leur formation.
10) Favoriser (identifier, encourager et accompagner) les lieux de pratique informels dans l'espace public en libre accès en utilisant les principes du design actif, la mise en œuvre de parcours santé, de skate et roller-Park, stade BMX...

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

<table>
<tr><td colspan="2">Action 7 : Contractualisation avec le rectorat pour ouvrir davantage les installations aujourd'hui peu accessibles et veiller au maintien de la qualité parc.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Objectifs : Permettre un accès élargi des équipements sportifs existants dans les établissements scolaires (20% du parc)</td></tr>
<tr><td>Bénéficiaires
Les clubs dans le cadre de pratique surveillée</td><td>Zone géographique concernée
Tout le territoire</td></tr>
<tr><td>Modalité</td><td>Condition de mise en œuvre</td></tr>
<tr><td>✓ Mettre en place une convention avec le Rectorat pour permettre une ouverture plus large des équipements sportifs intégrés dans un collège ou un lycée sous maitrise d'ouvrage et gestion du Rectorat (particularité du territoire de Mayotte)
✓ Prolonger la concertation avec le Rectorat dans le cadre de la programmation des nouveaux équipements. Prévoir une conception facilitant un accès plus large des structures (entrée séparée sans passer par le hall de l'établissement, contrôle d'accès.)</td><td>✓ Identifier pour chaque structure sportive dans un établissement scolaire les conditions d'accès actuel et les possibilités d'évolution en fonction des créneaux disponibles et de la position de l'équipement dans l'infrastructure éducative.
✓ Rencontrer les chefs d'établissement afin de trouver des solutions possibles par établissement.
✓ Conventionner avec le Rectorat à partir de cet état des lieux et des évolutions possibles.</td></tr>
<tr><td>Cadre règlementaire d'intervention du département
Article. L.1111-4 CGCT « les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier »</td><td>Condition de succès
• Associer les chefs d'établissement
• Réfléchir au cas par cas en fonction du contexte (présence d'associations structurées pour gérer l'accès à l'équipement, présence ou non d'un gardien, localisation de l'équipement sportif dans l'établissement scolaire et possibilité d'accès.)</td></tr>
<tr><td>Pilotage
Département</td><td>Contributeurs
Rectorat
Chefs d'établissement
Associations utilisatrices</td></tr>
<tr><td>Moyens financiers</td><td>Moyen humain</td></tr>
<tr><td>Néant</td><td>Chargé de mission à temps partiel</td></tr>
<tr><td>Calendrier de mise en œuvre et suivi</td><td></td></tr>
<tr><td>2023 à 2025</td><td>Indicateur d'évaluation
• Nombre Créneaux horaires ouverts en dehors de heures scolaires.</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

<table>
<tr><th colspan="2">Action 8 : Soutenir et accompagner les projets d'acteurs sportifs, associatifs ou socio-sportifs utilisant le sport à des fins éducatives, et de sport santé.</th></tr>
<tr><td colspan="2">Objectifs : Soutenir les comités et associations s'inscrivant dans les priorités du schéma de développement du sport et des équipements sportifs</td></tr>
<tr><td>Bénéficiaires
Les clubs
Les Comités
Les associations du domaine de l'éducation populaire.</td><td>Zone géographique concernée
Tout le territoire</td></tr>
<tr><td>Modalité</td><td>Condition de mise en œuvre</td></tr>
<tr><td>✓ Construire des contrats d'objectifs pluriannuels avec les comités départementaux et les clubs. La subvention globale attribuée sera composée d'une aide socle prenant en compte le fonctionnement sportif et administratif et d'aides sur les projets examinés selon les critères rentrant dans les priorités du Schéma de développement du sport.
Voir contrat d'objectifs et de moyens type

✓ Mettre en place des passerelles entre les clubs sportifs, les associations d'éducation populaire, les centres sociaux et médicaux, l'ARS, les structures liées aux handicaps.</td><td>✓ Le soutien du Département aux associations sportives doit intégrer les priorités à intégrer pour bénéficier d'aides ou d'appel à projets. (A noter que les aides visent également des objectifs de performance sportive qui feront l'objet d'une autre fiche)
Parmi les priorités du sport pour tous, intégrer dans les critères de soutien :
- La dimension éducative (intervention en milieu scolaire, école de sport ouverte à tous)
- La dimension sociale par des actions en faveur des publics en difficulté.
- Les activités handisports.
- Les activités sur le sport santé pour des pathologies légères (lutte contre l'obésité) ou le sport santé sur ordonnance pour des pathologies plus lourdes
- Les actions en faveur du sport féminin et de l'égalité hommes femmes
- L'implication des clubs dans le bon usage des équipements sportifs mis à disposition (participation au petit entretien et à l'absence de dégradation)</td></tr>
<tr><td>Cadre règlementaire d'intervention du département
Article. L.1111-4 CGCT « les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier »
Loi du 27 janvier 2014 charge le Département d'organiser en qualité de « chef de file » les modalités d'actions communes pour l'exercice des compétences relatives à l'action sociale et à l'autonomie des personnes.</td><td>Condition de succès
• Associer tous les niveaux des instances du sport (CROS, ligues et comité, associations sportives d'éducation populaire & jeunesse)
• Afficher clairement les priorités du Schéma de développement du sport auprès des structures.</td></tr>
<tr><td>Pilotage
Département
CROS (actions de sport santé, sport handicap)</td><td>Contributeurs
DRAJES, ANS, ARS, CROS</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

Moyens financiers	Moyen humain
• Augmenter le budget des aides départementales à un minimum de 3 M€ annuel. En 2022 le budget accordé aux ligues, comités, associations était de 2,6 M€, le montant indiqué dans le diagnostic de 2019 était de 3,75 M€. • Prévoir un budget départemental d'au moins 150 000 € annuel pour les actions sport santé et du handicap et sur les appels à projet sur les thématiques de l'égalité homme femmes. En lien avec partenaire avec appel à projet dédié.	Service d'instruction des aides et éducateurs existants avec formations renforcées (gestion de projet, instruction, contrôle, évaluation, etc.).
Calendrier de mise en œuvre et suivi	
2023 à 2033	Indicateur d'évaluation • Nombre de dossier sport pour tous • Nombre de dossier sport santé • Nombre de dossier sport et handicap • Nombre de dossier : Sport et égalité hommes femmes.

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

<table>
<tr><th colspan="2">Action 9 : Favoriser la présence d'éducateurs dans les établissements sportifs mahorais et leur formation.</th></tr>
<tr><td colspan="2">Objectifs : le département développera aves ses partenaires la mise à disposition d'éducateurs départementaux, le soutien à l'embauche et à la formation en utilisant notamment les dispositifs existants.</td></tr>
<tr><td>Bénéficiaires
Les comités et ligues
Les clubs
Les associations jeunesses, l'UNSS et USEP.</td><td>Zone géographique concernée
Tout le territoire</td></tr>
<tr><td>Modalité</td><td>Condition de mise en œuvre</td></tr>
<tr><td>✓ Etendre le nombre et les interventions des éducateurs mis à disposition par les services départementaux pour le développement des discipline fédérales et du sport pour tous.
✓ Soutien à la création de postes par FONJEP (fond de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) au côté de la DRAJES
✓ Développement d'un fond spécifique pour les associations ne bénéficiant pas du FONJEP, par cofinancement des outils d'aides à l'emploi ANS, fédérales et/ou communales.
✓ Favoriser le développement de formations qualifiantes dans le domaine du sport (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, BNSSA notamment) en lien avec le CROS. Filière STAPS.</td><td>✓ Mobilisation des éducateurs départementaux pour l'accompagnement des activités contractualisées avec les établissements scolaires et les ligues.
✓ Favoriser la mobilisation des éducateurs départementaux pour la structuration des activités des ligues et clubs, le développement d'actions spécifiques sur le sport santé bien-être, le sport et handicap.
✓ Poursuivre le renfort des compétences des associations de jeunesse et d'éducation populaire en favorisant l'emploi associatif par l'attribution des postes FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) par cofinancement des outils d'aides à l'emploi ANS, fédérales et/ou communales.
✓ Participer à la mise en œuvre et au développement de formations qualifiante dans le domaine de l'animation sportive et de l'éducation populaire.</td></tr>
<tr><td>Cadre règlementaire d'intervention du département
Article. L.1111-4 CGCT « les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier »</td><td>Condition de succès
Avoir un projet de développement sportif validé par les instances fédérales.
Prévoir à terme le recrutement d'un cadre sportif qualifié pour la mise en œuvre
Justifier d'un cofinancement par un autre partenaire (ANS, fédération, commune, etc.)
Identifier les besoins auprès des acteurs du sport (ligues, comité, clubs) et des partenaires institutionnel (CROS, DRAJES)</td></tr>
<tr><td>Pilotage
Département
Pour la formation intégrer la commande publique formation professionnelle continue</td><td>Contributeurs
DRAJES, CROS, Pôle Emploi, Organisme de formation, Association PSL
CREPS REUNION</td></tr>
<tr><td>Moyens financiers</td><td>Moyen humain</td></tr>
<tr><td>Augmenter progressivement le nombre de postes de gestionnaires mobilisés par le FONJEP, gestionnaires recrutent aidée (32 postes sont mobilisés en 2022 pour un montant de 240 000 €, viser une cinquantaine en 2033).
Pas de participation financière pour les actions de formation (s'appuyer sur les dispositifs existants)</td><td>Optimiser les interventions des éducateurs départementaux (une vingtaine) auprès des opérateurs, (mise à disposition auprès des ligues à leur demande, intervention sur des actions et animations.)

Encourager les collectivités locales à recruter des éducateurs qualifiés ou à les mutualiser</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

Mobiliser les dispositifs de droit commun pour les financements	
Calendrier de mise en œuvre et suivi	
2023 à 2033	Indicateur d'évaluation • Nombre de postes d'animation crées. • Nombre de personnes formés • Nombre d'intervention des éducateurs départementaux

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

<table>
<tr><td colspan="2">Action 10 : Favoriser (identifier, encourager et accompagner) les lieux de pratique informels dans l'espace public en libre accès en utilisant les principes du design actif, la mise en œuvre de parcours santé, de skate Park.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Objectifs : En lien avec le programme ANS des 5000 équipements sportifs de proximité, favoriser le développement des projets en lien avec les pratiques d'accès libre dans l'espace public et naturel : skate, roller Park, aire de fitness, parcours santé, stade BMX,
L'objectif est d'inciter, d'attirer tous les publics à bouger de manières « spontanée » sur les supports.</td></tr>
<tr><td>Bénéficiaires
Les communes et EPCI</td><td>Zone géographique concernée
Tout le territoire</td></tr>
<tr><td>Modalité</td><td>Condition de mise en œuvre</td></tr>
<tr><td>✓ Identifier les projets en lien avec les communes et les EPCI
✓ Soutenir les projets pour rattraper le retard en nombre d'équipements sportifs
✓ Soutenir la réalisation des projets et leur maintenance
✓ Intégrer ces équipements de proximité en accès libre dans le guide des aides à la création et à la rénovation des équipements sportif (si prise en charge totale par l'ANS, possibilité d'aide à l'ingénierie)</td><td>✓ Ouvrir une plateforme d'ingénierie et d'assistances
✓ Identifier les projets par EPCI et par communes
✓ Cibler les opérations de création ou de réhabilitation réalisable à court et moyen terme
✓ Vérifier que les projets éligibles intègrent une accessibilité des structures à tous les publics (PMR, public féminin, enfants et séniors) la mise en place d'éclairage, de point d'eau et de zone d'ombre à proximité et prévoient l'entretien des espaces dans le temps.
✓ Favoriser les équipements à proximité des établissements scolaires, MJC, quartiers populaires
✓ Favoriser la mise en œuvre d'une clause d'insertion dans les marchés</td></tr>
<tr><td>Cadre règlementaire d'intervention du département
Article. L.1111-4 CGCT « les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier »</td><td>Condition de succès
Créer une cellule de détection et d'accompagnement des projets au sein du Département permettant d'évaluer la faisabilité technique des projets
Privilégier les projets réalisables à l'instant T
Privilégier les projets des EPCI</td></tr>
<tr><td>Pilotage
Département
Créer une cellule de détection et d'accompagnement des projets au sein du Département</td><td>Contributeurs
Etat (en lien notamment avec le programme des 5000 équipements sportifs de proximité : financement en territoire ultra marin pouvant aller jusqu'à 100% dans la limite des enveloppes allouées qui sont limitées.
Office Départemental des Sports, Communautés de communes, communes, CROS, Ligues, Comités.</td></tr>
<tr><td>Moyens financiers</td><td>Moyen humain</td></tr>
<tr><td>ANS en priorité dans le cadre du plan des 5000 équipements sportifs de proximité, CD pour le pilotage et la mise en place d'une aide à l'ingénierie, DRAJES, état (ministères des sports et Outre-Mer)
Equipements au coûts souvent modestes (moins de 500 K€ le plus souvent)</td><td>Identifier un ou deux chargés de projets territorialisés au sein du conseil Départemental avec des compétences transversales (Code de la Commande Publique, Urbanisme, aménagement, finances publiques, planification de projet, droit des collectivités territoriales).</td></tr>
<tr><td>Calendrier de mise en œuvre et suivi</td><td></td></tr>
<tr><td>2023 à 2033</td><td>Indicateur d'évaluation
• Nombre de projets soutenus.
• Suivi des réalisations pour la maintenance</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

Exemple d'un espace de pratique mixte : repos, activités physiques en accès libre (source pro-Urba)

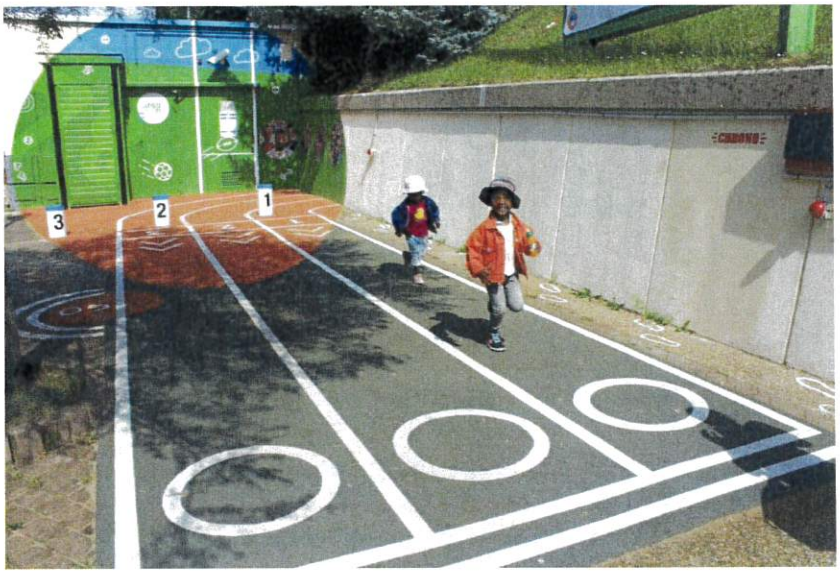


Exemple d'un skate Park en Martinique



Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

Exemple de réappropriation d'un espace à l'abandon et source d'insécurité au Mureaux (78)

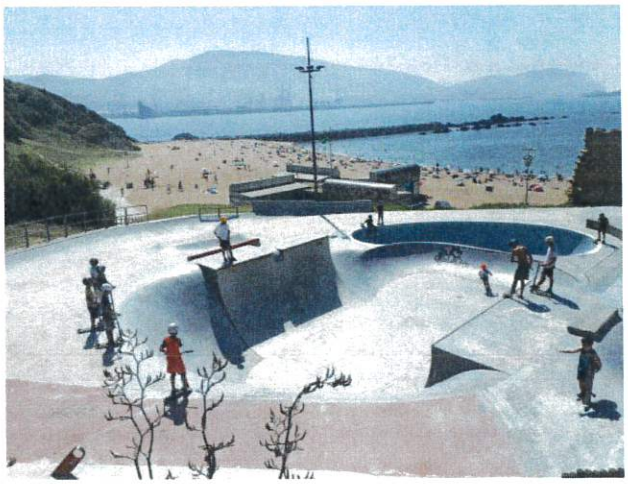


Exemple d'aménagement en lien avec la valorisation du littoral et des espaces naturels









Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

2.5 Objectif 4 : Promouvoir l'organisation de compétitions d'envergure internationale et proposer des politiques d'accompagnement et de développement du parcours de haut niveau des sportifs mahorais

Le sport de haut niveau représente l'excellence sportive de Mayotte et les succès de ses sportifs sont des vecteurs d'image et de rayonnement importants pour le territoire, qui seraient renforcés par l'organisation de manifestations sportives importantes.

Le Conseil Départemental, a exprimé l'ambition pour l'organisation d'évènements sportifs d'envergure internationale sur le territoire de Mayotte.
L'offre actuelle permet de répondre à l'organisation de la quasi-totalité des disciplines en s'appuyant sur la mise à niveau des équipements existants et la création de structures emblématiques en cours (Piscine Olympique et Aréna) (voir objectif 1).

Cette dynamique d'organisation d'évènements et de compétitions sportives est rendue possible par la création des nouvelles infrastructures programmées notamment par le CD (piscines de Karenni, Aréna, nouveaux gymnases et stades.) et par les EPCI. Ces équipements intègrent des capacités d'accueil importantes des sportifs et du public, dans de bonnes conditions.
La perspective d'organisation de manifestations porteuses d'espoir et des valeurs sportives pourraient offrir des opportunités en matière d'emplois et d'inclusion sociale.

Les comités, ligues et les clubs (334 pour 31 000 licenciés) sont les acteurs majeurs du développement du sport de haut niveau mais le territoire souffre d'un manque d'équipements pour s'entrainer et organiser des compétitions.

Parallèlement aux actions d'investissement, les entretiens ont fait ressortir un grand besoin d'accompagnement dans la détection des jeunes espoirs, l'accès à la formation des entraineurs, le soutien des sportifs de haut niveau dans leur parcours de vie.

Les actions proposées sont les suivantes :

11) Structurer les comités, ligues et les clubs pour accompagner au mieux la progression des sportifs (conforter la politique actuelle) et favoriser l'organisation de compétitions et de manifestations sportives sur le territoire.

12) Accompagner les sportifs de haut niveau par la création de lieux de pratique et de formation adaptés (centre de formation de sports de haut niveau) répondant aux besoins récurrents recensés.
La politique ambitieuse de réalisation active du Département pour la création d'équipements sportifs structurants permettra de rattraper le retard de l'ile et d'organiser des évènements sportifs d'envergure. Ce programme d'investissement a pour objectif d'offrir à tous les sportifs mahorais les possibilités de s'entrainer et performer dans de bonnes conditions, afin de développer la pratique globale mais également le haut niveau.
Parallèlement et devant l'absence de CREPS sur le territoire, le CD a décidé en partenariat avec l'Etat de créer à Miréréni, un Centre de Formation des Sportifs de Haut Niveau de 100 lits en lien avec un stade d'athlétisme, un gymnase, un terrain de grand jeu en synthétique. Ces in-

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

frastructures de qualité permettront de former les espoirs mahorais dans de nombreuses disciplines.

13) Consolider l'accompagnement des sportifs dans leur triple projet scolaire, sportif et de vie (conforter la politique actuelle).

Le Conseil Départemental aide à l'accompagnement des sportifs vers le haut niveau au travers des bourses d'excellence sportive, d'aides aux familles, aux frais pédagogiques etc.
Il accompagne également les jeunes inscrits en classes aménagées et en section sportive scolaire. Le développement des classes aménagées par le concours de tous les partis prenants va dans le sens de l'accroissement du niveau des jeunes pour les orienter ensuite vers les sections sportives, puis les centres régionaux d'entrainement, et enfin les pôles Espoir ou centres de formation.
Le dispositif « jeunes talents mahorais » initié depuis 2016 permet d'envoyer les jeunes à fort potentiel dans des structures extérieures à Mayotte.
Les disciplines du football et du handball font l'objet d'une convention de partenariat avec les ligues. Le Rugby, le judo et le basket sont également les disciplines les plus présentes.

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

<table>
<tr><td colspan="2">Action 11 : Soutenir les ligues et les clubs pour accompagner au mieux la progression des sportifs et favoriser l'organisation de compétitions sur le territoire.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Objectifs : promouvoir le développement du sport de haut niveau par un soutien aux comités, ligues et clubs</td></tr>
<tr><td>Bénéficiaires
Les ligues et comités, les clubs</td><td>Zone géographique concernée
Tout le territoire</td></tr>
<tr><td>Modalité</td><td>Condition de mise en œuvre</td></tr>
<tr><td>✓ Continuer et renforcer le soutien du Département aux ligues et comités (800 K€ en 2022 au niveau du CD).
✓ Soutenir les écoles de sports pour favoriser l'accessibilité aux sports de haut niveau. (43 écoles aidées en 2022 notamment dans les sports d'équipe, à étendre à d'autres disciplines).
✓ Favoriser l'émergence de sections sportives d'excellence sur le modèle de celle de Cavani avec la ligue de football, sur d'autres disciplines (rugby, handball)
✓ Apporter une assistance technique aux ligues et comités qui le souhaitent pour décliner leur projet sportif fédéral, définir les financements possibles, chercher et former les cadres techniques nécessaires (en lien avec les fédérations)
✓ Soutenir les échanges sportifs et l'organisation de compétitions régionales et inter-iles
✓ Intégrer dans les appels à projet un volet organisation d'évènementiel sportif.</td><td>✓ Proposer un accompagnement financier sur la base d'un conventionnement avec des objectifs sur le sport de haut niveau (sport pour tous traité dans objectif 3) Cf modèle de convention d'objectifs et de moyens.

✓ Proposer un accompagnement humain pour développer la pratique de haut niveau des ligues, des comités et des clubs (assistance à la recherche de financement, formation des cadres techniques, préparateurs physiques et mentaux)

✓ Soutenir les manifestations sportives qui en termes d'image développent le territoire ou la pratique de haut niveau. (Par exemple, rencontre inter-ile de l'océan Indien, tournois de rugby à 7) Cf modèle de convention d'objectifs et de moyens.</td></tr>
<tr><td>Cadre règlementaire d'intervention du département
Article. L.1111-4 CGCT « les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier »</td><td>Condition de succès
• Associer tous les niveaux des instances du sport (ligues, comités, clubs, fédérations)

• Afficher clairement les objectifs du Schéma de développement du sport sur le développement du haut niveau</td></tr>
<tr><td>Pilotage
Conseil Départemental</td><td>Contributeurs
Conseil Départemental de Mayotte
DRAJES
Etat
Fédération, CROS</td></tr>
<tr><td>Moyens financiers</td><td>Moyen humain</td></tr>
<tr><td>Augmenter de 10% le budget actuel du CD</td><td>1 Chargé de mission à temps plein</td></tr>
<tr><td>Calendrier de mise en œuvre et suivi</td><td></td></tr>
<tr><td>2023 à 2025</td><td>Indicateur d'évaluation
Résultats sportifs sur les différentes disciplines
Nombre de compétitions de haut niveau organisées sur le territoire.</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

Action 12 : Accompagner les sportifs de haut niveau par la création de lieux de pratique et de formation adaptés (centre de formation de sports de haut niveau) répondant aux besoins récurrents recensés.

Objectifs : Permettre aux sportifs de haut niveau de se former, s'entrainer et performer dans de bonnes conditions.

Bénéficiaires	Zone géographique concernée
Les sportifs de haut niveau et en formation.	Tout le territoire et Projet de Centre de Haut niveau à Mirèréni
Modalité	**Condition de mise en œuvre**
✓ Plan pluriannuel d'investissement du Département et des EPCI sur les équipements sportifs structurants pour l'entrainement et la compétition (cf. objectif 1) ✓ Projet de 39 M€ pour la création d'un Centre de Formation du sport de Haut niveau à Miréréni permettant d'accueillir de nombreuses disciplines et proposant une capacité d'accueil de 100 lits. ✓ Tenir compte du budget de fonctionnement important de la structure pour les missions d'hébergement, restauration mais également de formation technique et accompagnement (kiné, coach, etc.).	✓ Projets structurants portés par le CD, travail de partenariat avec l'état et les fédérations sur le financement et les modalités de fonctionnement. ✓ Conforter une cellule de suivi des projets transversale impliquant les différents services : service des sports bien entendu mais également service des finances, services marchés. • Mettre en œuvre des outils de suivi partagé • S'entourer dès que nécessaire, d'Assistants maitre d'ouvrage pour s'adjoindre des compétences spécifiques par projet. • Etablir un cadre pour l'organisation des marchés de travaux et notamment la mise en œuvre de clause d'insertion.
Cadre règlementaire d'intervention du département Article. L.1111-4 CGCT « les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier »	Condition de succès • Associer tous les niveaux des instances du sport (fédération ligues, comité, clubs) • Suivi du projet au niveau du programme mais également du projet de fonctionnement.
Pilotage Département ODS	Contributeurs DRAJES, ANS, CROS
Moyens financiers	**Moyen humain**
Voir objectif 1 sur les investissements prévus pour la création d'équipements structurants 39 M€ centre de formation + 10,7 M€ Gymnase à Miréréni	28 postes prévus au stade faisabilité (hors encadrement sportifs) pour le fonctionnement annuel du Centre de Formation.
Calendrier de mise en œuvre et suivi	
2023 à 2033	Indicateur d'évaluation • Avancement du projet de Centre de formation

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

<table>
<tr><td colspan="2">Action 13 : Consolider l'accompagnement des sportifs dans leur triple projet scolaire, sportif et de vie (conforter la politique actuelle).</td></tr>
<tr><td colspan="2">Objectifs : aider et promouvoir les sportifs mahorais confirmés ou en devenir</td></tr>
<tr><td>Bénéficiaires
Les sportifs de haut niveau ou en formation</td><td>Zone géographique concernée
Tout le territoire</td></tr>
<tr><td>Modalité</td><td>Condition de mise en œuvre</td></tr>
<tr><td>✓ Conforter la politique d'aide du Conseil Départemental pour l'accompagnement des sportifs vers le haut niveau au travers des bourses d'excellence sportive, d'aides aux familles, aux frais pédagogiques etc., en lien avec les ligues et le CROS

✓ Renforcer et étendre les conventions de partenariat avec les sportifs, les ligues et le Vice-Rectorat pour la mise en place de sections sportives scolaires ou de pôle d'excellence. Développer davantage de disciplines sur ce modèle.</td><td>✓ Partenariat et conventionnement à conforter et développer sur davantage de disciplines sportives

✓ Développer les échanges et tables ronde avec les ligues et les comités, solliciter le soutien des fédérations.</td></tr>
<tr><td>Cadre règlementaire d'intervention du département
Article. L.1111-4 CGCT « les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier »</td><td>Condition de succès
• Identification des sportifs avec les acteurs des ligues.
• Mise en place de convention entre le sportif et le département.</td></tr>
<tr><td>Pilotage
Département</td><td>Contributeurs
DRAJES, CROS, Fédérations, Ligue, Vice-Rectorat pour les sections scolaires.</td></tr>
<tr><td>Moyens financiers</td><td>Moyen humain</td></tr>
<tr><td>Renforcer les aides actuelles.</td><td>Chargé de mission à temps partiel</td></tr>
<tr><td>Calendrier de mise en œuvre et suivi</td><td></td></tr>
<tr><td>2023 à 2025</td><td>Indicateur d'évaluation
• Nombre de sportifs aidés
• Nombre de convention de partenariat signé</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

2.6 Objectif 5 : Faire des activités de pleine nature un levier de valorisation et de développement du territoire.

Les site et espaces de sports de nature sont peu développés à Mayotte alors que le patrimoine naturel de l'archipel est très riche.
Le littoral et plus particulièrement le lagon est connu pour être le plus beau du monde avec plus de 1 100 km² même si la population mahoraise est encore peu tournée vers les activités nautiques et aquatiques.

De la même manière, le patrimoine naturel de l'île associé à son histoire volcanique, et ses réserves forestières offre des atouts incontestables pour les activités de pleine nature (APN).

Si les mahorais sont aujourd'hui peu tournés vers les activités de pleine nature et nautiques, avec une faible présence des clubs des acteurs privés et des pratiquants, elles constituent un vecteur important de développement et de valorisation du territoire.

Les activités de pleine nature, disponibles sans contraintes par rapport à une infrastructure sportive permettent un accès au sport pour tous, une sensibilisation à l'environnement et au milieu naturel ainsi qu'une formidable motivation de séjour pour les touristes sensibles à cette thématique, de plus en plus nombreux en Métropole et dans le monde.
Impulsée par la DJS, une dynamique est en train de se structurer autour des acteurs des sphères environnementales et éducatives mais le chantier reste immense.

Le Département de Mayotte ne peut pas encore prendre la compétence pour favoriser le développement maitrise des sports de nature par la loi du 6 juillet 2000, la mise en œuvre du PDESI (Plan Départemental Espaces Sites et Itinéraires) et du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées).
Il faut néanmoins anticiper cette mission. Le recensement des sites, piloté par la Direction des Ressources Terrestre et Maritime doit être complété sur la partie littorale.
Un comité consultatif des Espaces Sites et itinéraires pourra être mis en place pour avancer la démarche dans l'attente de la validation juridique.

L'organisation d'une concertation et d'une coordination à l'échelle départementale doit permettre un développement cohérent et optimisé des APN, mais également prévenir les conflits d'usages ou encore les impacts environnementaux.

Plus largement, les modalités de mise en œuvre traiteront de la maîtrise foncière, des aménagements et des équipements, ainsi que de leur entretien et surveillance. La mise en place de parkings, signalétique directionnelle, aires de pique-nique ainsi que la sécurisation et les modalités d'accompagnement des randonneurs doivent accompagner le développement des APN.

Enfin, cette stratégie intègre également la promotion, la communication et la mise en valeur des sites, espaces et itinéraires, autant en direction des visiteurs que des mahorais.

La démarche de mise en œuvre des Activités de Pleine Nature pourrait être la suivante, en lien avec la direction de l'agriculture, de la pêche et des forêts qui assurera la maitrise d'ouvrage :

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

14) Pré-Elaboration du PDESI (Plan Départemental Espaces Sites et Itinéraires). Le PDESI de Mayotte par le comité consultatif des ESI. Il aura pour ambition d'être la vitrine des activités Outdoor du Territoire. Le PDESI est un outil prévu par la loi pour assurer la sélection et la pérennité des lieux de pratiques sportives de nature, sans compromettre l'intégrité des écosystèmes, l'exercice des autres activités et le droit de propriété.

15) Pré-Elaboration du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) : En lien avec le Plan Départemental d'Espaces Sites et Itinéraires, établir et protéger un réseau de chemins ruraux utilisés pour la promenade et la randonnée.

16bis) Soutien aux projets publics et privés liés aux sports nautiques, subaquatiques et pleine nature dans le cadre des aides économiques existantes. (Pour mémoire pour le service économique)

Les sports de pleine nature sont en plein essor, notamment en métropole et le lien avec le développement de l'activité économique touristique est indéniable. Dans le Vaucluse par exemple, 44% du chiffre d'affaires de la filière tourisme est lié au tourisme sportif. Des petites structures proposent des packages intégrant l'encadrement, l'hébergement et le transport permettant de créer ou pérenniser des emplois, souvent dans des secteurs ruraux peu développés. A la réunion, les filières autour de la randonnée, du trail, du parapente et du canyoning émergent (12% des emplois du tourisme réunionnais est lié aux activités de loisirs dont les loisirs sportifs). Les moyens nécessaires pour créer une structure privée ou associative commercialisant t ces activités sont souvent limités en dehors de la compétence sportive du porteur de projet et donc relativement accessibles. Ces exemples sont tout à fait transposables aux atouts naturels de Mayotte en accompagnement des actions de développement de l'accessibilité et de la sécurisation des sites de pratique.

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

<table>
<tr><th colspan="2">Action 14 : Pré-Elaboration du PDESI : Plan Départemental d'Espaces Sites et Itinéraires</th></tr>
<tr><td colspan="2">Objectifs : Valoriser l'espace naturel de Mayotte pour la sélection et la pérennité des lieux de pratique dans le cadre de cet outil prévu par la loi sur le sport, de compétence départementale.
Mette en œuvre et favorisent un développement vertueux et pérenne des sports de nature.</td></tr>
<tr><td>Bénéficiaires
Les communes et EPCI
Associations et entreprises liées aux activités de pleine nature</td><td>Zone géographique concernée
Tout le territoire naturel, notamment forestier, littoral et maritime.</td></tr>
<tr><td>Modalité</td><td>Condition de mise en œuvre</td></tr>
<tr><td>✓ Identifier et délimiter les espaces et sites de pratique (recensement partiellement réalisé, à compléter sur la zone littorale)
✓ Mettre en place le Comité Consultatif Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires
✓ Définir les enjeux sportifs, touristiques, environnementaux et sociaux
✓ Préparer le soutien à la création, l'aménagement et la pérennisation des Espaces Sites et Itinéraires
✓ Développer la promotion des pratiques sportives, notamment la sensibilisation et la prévention des risques, et de l'environnement ainsi que la promotion de la pratique encadrée professionnelle ou non

Le futur PDESI permettra une reconnaissance et une officialisation des sites de pratique et leur pérennisation</td><td>✓ Mise en place du comité consultatif Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires sous l'égide du Président du Conseil départemental.
✓ Prévoir un comité intégrant progressivement des ESI/IPR au développement maîtrisé des sports de Nature. . Associer les structures concernées par les activités physiques et sportives, , les professionnels ou associatives liés à la gestion des espaces et milieux naturels, les élus locaux et les services de l'État. La participation de personnalités qualifiés pourra être envisagée en fonction des thématiques.
✓ Les sites potentiellement éligibles doivent avoir un intérêt touriste ou figurer parmi les filières prioritaires par exemple : Sites balnéaires, sites de plongée, zones de mouillage, aménagements côtiers, les sentiers de randonnées pédestres, équestres, VTT, sites de décollage pour les activités aériennes…
✓ Prévoir une participation à la prise en charge de la valorisation et de la signalétique. (Plan d'aide ou maitrise d'ouvrage directe)
✓ Intégrer une participation à l'entretien (en lien avec le futur PDIPR, voire fiche suivante)</td></tr>
<tr><td>Cadre règlementaire d'intervention du département (en attente possibilité de prise de compétence.)
Article. L.361 du code du code de l'environnement, Articles R 311-1 et suivant du code du sport (PDESI)
Compétence en matière d'aménagement du territoire, compétence partagée tourisme.
Relancer l'Etat pour rendre applicable à Mayotte la réglementation de droit commun qui transfère cette compétence » au Département.</td><td>Condition de succès
✓ La composition du comité consultatif puis de la CDESI doit être guidée par la recherche d'un équilibre entre une trop grande ouverture, source d'inertie, et un cercle fermé d'initiés.
Intégrer des participants représentatifs des différents usages d'un espace naturel : découverte, protection, éducation, activités professionnelles et de loisir.

✓ Prévoir une fois le plan réalisé, le suivi des Espaces Sites et Itinéraires et les missions de médiation et de conciliation des usages</td></tr>
<tr><td>Pilotage
La direction de l'agriculture, de la pêche et des forêts.
Le Service de la Jeunesse et des sports sera</td><td>Contributeurs
Les membres du Comité consultatif DESI
Les associations de randonnées</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

force de proposition	
Moyens financiers	Moyen humain
En fonction de ce qui se pratique en métropole (voir avec la direction de l'agriculture, de la pêche et des forêts.) Première estimation de budget : ✓ Budget annuel pour le fonctionnement du CDESI autour de 40 K€ annuel ✓ Mise en place du PDESI : environ 100 K€ ✓ Prévoir également des aides à la création et la pérennisation des sites (en soutien ou en Maitrise d'ouvrage propre : 100 K€ par an. ✓ Soutien au mouvement sportif de pleine nature, à l'évènementiel et à la promotion des lieux de pratique (100 K€)	Prévoir un chargé de mission pour l'animation et le fonctionnement du dispositif.
Calendrier de mise en œuvre et suivi	
2023 à 2025	Indicateur d'évaluation • Nombre de lieux de pratique inscrits • Nombre de PLU et SCOT intégrant le PDESI

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

<table>
<tr><th colspan="2">Action 15 : Adoption d'une feuille de route devant formaliser à terme un PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) et entretien, valorisation des itinéraires.</th></tr>
<tr><td colspan="2">Objectifs : En lien avec le futur Plan Départemental d'Espaces Sites et Itinéraires, établir et protéger un projet de réseau de chemins ruraux utilisés pour la promenade et la randonnée.</td></tr>
<tr><td>Bénéficiaires
Les communes et EPCI</td><td>Zone géographique concernée
Les espaces naturels proposés à la randonnée.</td></tr>
<tr><td>Modalité</td><td>Condition de mise en œuvre</td></tr>
<tr><td>Pour gérer les itinéraires de randonnée, le Département se dotera à terme d'un outil spécifique, le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées). Ce plan regroupera les itinéraires structurants de l'offre de randonnée sur Mayotte
Il s'appuie sur une expertise rigoureuse et préalable du statut foncier des chemins et l'identification de tous les propriétaires privés ou publics. Les propriétaires devront être contactés pour signifier leurs engagements vis à vis du passage sur leur propriété d'un itinéraire de promenade ou de randonnée inscrit au PDIPR
En parallèle de la rédaction et de la signature des conventions de passages nécessaires pour que le chemin figure au PDIPR, les municipalités délibèrent sur les chemins ruraux concernés.
Le département, assurera la sauvegarde des itinéraires. Il ne sera pas nécessairement maitre d'ouvrage de l'entretien mais pourra soutenir les collectivités ou associations comme la FFR qui peuvent s'en charger.</td><td>La feuille de route devra préfigurer
✓ L'identification des itinéraires
✓ La mise en place des conventions de passage
✓ A termes le suivi des délibérations communales
✓ A termes le Suivi de la signalétique, de l'entretien et de la sécurisation des itinéraires.

Privilégier la réalisation de l'entretien par des chantiers d'insertion. Cette démarche permet tout autant de garantir la qualité des sentiers que de contribuer à la politique de cohésion sociale animée par le département.</td></tr>
<tr><td>Cadre règlementaire d'intervention du département
Article. L.361 du code du code de l'environnement, Articles R 311-1 et suivant du code du sport (PDESI)
Compétence en matière d'aménagement du territoire, compétence partagée tourisme.
Mettre à niveau le cadre réglementaire et le rendre applicable à Mayotte</td><td>Condition de succès
Assurer un suivi du balisage, de l'entretien et de la sécurisation des itinéraires inscrits
Associer la démarche d'inscription et de pérennisation à l'édition de guides des itinéraires.</td></tr>
<tr><td>Pilotage
La direction de l'agriculture, de la pêche et des forêts, assurera la maitrise d'ouvrage
Le Service de la Jeunesse et des sports sera force de proposition</td><td>Contributeurs
Collectivités locales, Associations de randonnées, ONF, entreprises d'insertion.</td></tr>
<tr><td>Moyens financiers</td><td>Moyen humain</td></tr>
<tr><td>L' art. L142-2 (c. urb.) prévoit que l'acquisition, l'aménagement et l'entretien d'un itinéraire inscrit au PDIPR peuvent être réalisés sur le produit de la Taxe d'Aménagement.
Pour le petit entretien, compter selon la Fédération Française de Randonnées Pédestre environ (40 €/km en moyenne selon la FFRP)</td><td>Prévoir un chargé de mission pour l'animation et le fonctionnement du dispositif.</td></tr>
<tr><td>Calendrier de mise en œuvre et suivi</td><td></td></tr>
<tr><td>2023 à 2033</td><td>Indicateur d'évaluation
• Km de sentier créés
• Km de sentiers entretenus.</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

2.7 Objectif 6 : Structurer le modèle de gouvernance des équipements sportifs autour des propriétaires, gestionnaires et utilisateurs.

Cet objectif vise à mettre en cohérence l'offre territoriale en renforçant la gouvernance territoriale du sport, en favorisant la solidarité intercommunale par la mutualisation de ressources et en accompagnant les services des sports des collectivités locales.

La démarche doit être transversale et inclusive pour permettre d'impliquer les politiques publiques d'aménagement et de développement comme la politique de la ville, la promotion de la santé par l'activité sportive, une vision partagée des parcours scolaires et aussi, bien entendu, dans les priorités de la politique sportive elle-même.

A l'appui des demandes exprimées par les collectivités lors des rencontres et de la prochaine mise en œuvre au plan national d'une nouvelle gouvernance du sport, le Département est tout à fait à sa place et légitime pour organiser la concertation avec les partenaires institutionnels et le mouvement sportif.
Dans le cadre de la mise en place de la Conférence Régionale du Sport, instance de dialogue, de concertation et de décision des acteurs du sport au sein du territoire, le Conseil Départemental a été pilote pour la réalisation du diagnostic du territoire et la proposition de plan d'actions.

Son action déterminée de réalisation et de rénovation d'équipements et sa capacité à fédérer et soutenir les projets des différents acteurs pourrait lui permettre de jouer un rôle également important au sein de la conférence des financeurs, qui sera installée en septembre 2023

Parallèlement à ce projet de territoire et sa mise en œuvre, l'organisation de rencontres annuelles, l'une avec les représentants du monde sportif, les ligues, comités et clubs sera nécessaire pour maintenir le lien entre le projet sportif de territoire et la réalité du terrain.

Les actions proposées sur cet objectif sont les suivantes :

17 Poursuivre le modèle de gouvernance de la Conférence Régionale du Sport et de la conférence des financeurs pour mener à bien les actions du Plan

18 Mettre en place la Maison du sport à Cavani et organiser au moins une fois par an, une rencontre avec les représentants du mouvement sportif départemental permettant un travail en concertation.

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

Action 16 : Poursuivre le modèle de gouvernance de la Conférence Régionale du Sport et de la conférence des financeurs pour mener à bien les actions du Plan

Objectifs : Assurer la mise en place, le financement et le suivi du Schéma Régional
Donner un cadre et une cohérence aux arbitrages financiers relatifs aux projets sportifs, en lien avec les orientations du schéma de développement.

Bénéficiaires	Zone géographique concernée
Les EPCI, les Communes, les comités, ligues et Clubs, les sportifs.	Tout le territoire

Modalité	Condition de mise en œuvre
✓ Mettre en place à travers la conférence des financeurs, une politique transparente sur le financement des projets et leur priorisation. ✓ Définir les modalités de cette instance avec les autres instances de gouvernance de la politique sportive mahoraise (comité de programmation du constat de convergence par exemple) ✓ Assurer un suivi des réalisations des projets soutenus. ✓ Travailler en concertation avec les différents financeurs pour assurer une cohérence des aides, en lien avec les objectifs du schéma directeur.	• Le département est légitime pour développer une position de chef de fil sur la gouvernance de la conférence des financeurs • Garantir la transparence des modalités d'instruction des projets relatifs aux équipements sportifs et l'équité de traitement des porteurs de projets. • Permettre la mise à jour du plan d'action et assurer son ancrage et son adhésion sur le terrain. • Communiquer largement sur le processus décisionnel, notamment par la réalisation d'un guide à l'attention des porteurs de projet.

Cadre règlementaire d'intervention du département	Condition de succès
Article. L.1111-4 CGCT « les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier » L'exercice des compétences relatives à l'action sociale. Et à l'autonomie des personnes.	• Sensibiliser les porteurs de projets à la nécessité de solidifier leur dossier technique • Associer très largement les acteurs locaux à la démarche. • Proposer une assistance technique directe ou des aides pour la mise en place d'une d'ingénierie extérieure pour le montage des projets.

Pilotage	Contributeurs
Département	Etat, Collectivités locales, mouvement sportif.

Moyens financiers	Moyen humain
	Postes actuels
Calendrier de mise en œuvre et suivi	
2023 à 2033	Indicateur d'évaluation • Nombre de dossiers instruits • Niveau de satisfaction des parties prenantes vis à vis du fonctionnement de ce processus.

Envoyé en préfecture le 04/01/2024
Reçu en préfecture le 04/01/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20231218-DL1812230286-DE

Action 17 : Mettre en place la Maison du sport à Cavani et organiser au moins une fois par an, une rencontre avec les représentants du mouvement sportif permettant un travail en concertation

Objectifs : Proposer un lieu d'échange et de mutualisation des représentants du monde sportif, organiser la concertation et la synergie des actions.

Bénéficiaires	Zone géographique concernée
Les représentants du milieu sportif	Tout le territoire

Modalité	Condition de mise en œuvre
✓ Rassembler le mouvement sportif mahorais dans un lieu commun intégrant des bureaux, des salles de formations, un hébergement mutualisé grâce à l'extension du centre Abdallah Mamy. ✓ Echanger les compétences, mutualiser les moyens et coordonner les actions. ✓ Proposer un lieu de ressource sur le sport mahorais. ✓ Proposer une rencontre annuelle des acteurs du sport associant également l'ODS, CROS, DRAJES, etc. Pour développer et promouvoir le sport Mahorais et organiser la mutualisation des actions ou des projets du schéma directeur.	• Construire une maison des sports afin de mutualiser les besoins en locaux administratifs, et salle de réunion des ligues et comités. • Organiser et pérenniser l'organisation d'une rencontre annuelle, complémentaire de la conférence des financeurs. • Permettre à travers cette rencontre d'assurer la mise à jour du plan d'action et assurer on ancrage et son adhésion sur le terrain.

Cadre règlementaire d'intervention du département	Condition de succès
Article. L.1111-4 CGCT « les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier » L'exercice des compétences relatives à l'action sociale. Et à l'autonomie des personnes.	• Associer tous les niveaux des instances du sport (fédération ligues, comité, clubs, DRAJES, ODS, CROS • Prévoir des rencontres régulières avec compte rendu et suivi.
Pilotage	Contributeurs
Département	DRAJES, ANS, CROS, ligues et comités sportifs

Moyens financiers	Moyen humain
15 M€ pour la maison des sports et l'agrandissement du centre Abdallah Mami (projet îlot d'excellence sportif)	1 poste de chargé de mission à mi-temps
Calendrier de mise en œuvre et suivi	
2023 à 2033	Indicateur d'évaluation • Avancement de maison des sports • Niveau de satisfaction des parties prenantes vis à vis du fonctionnement du comité